



Catalogue des prestations

Version 1er août 2021

Catalogue des prestations - Primeo Réseau de Distribution

L'objet de ce catalogue est de présenter les prestations proposées par Primeo, en qualité de Gestionnaire de Réseau (ci-après nommé GRD ou Primeo RD) aux fournisseurs d'électricité et aux clients finaux en matière de prestations. Il s'applique à l'ensemble du marché, que les clients aient fait valoir, ou pas, leur éligibilité.

Primeo se réserve le droit d'apporter des modifications au contenu de ce catalogue pour prendre en compte les évolutions techniques ou réglementaires. Le catalogue en vigueur est celui figurant sur le site internet de Primeo www.primeo-alsace.fr . La référence de cette version est celle du 1^{er} août 2021.

Les prestations peuvent être demandées directement par le client final disposant d'un CARD (contrat d'accès au réseau de distribution) ou par le fournisseur pour le compte du client, dans le cas du contrat unique. Certaines peuvent être également demandées par un tiers, ou par le client final en contrat unique; cette précision est alors apportée dans les fiches correspondantes.

Les fiches descriptives des prestations de ce catalogue sont propriété de Primeo RD. Chaque destinataire reconnaît que l'usage qu'il pourrait faire de ce document, ainsi que les conséquences en résultant pour lui ou tout autre tiers utilisateur, ne saurait engager la responsabilité de Primeo RD à quelque titre que ce soit.

Les familles de prestations

Ce catalogue distingue :

- Les prestations de base couvertes par le barème d'acheminement
- Les prestations facturées à l'acte selon un barème basé sur les coûts engagés
- Les prestations facturées sur devis : il s'agit des prestations qui ne peuvent être standardisées.

Les demandes effectuées en dehors du catalogue font légalement l'objet d'un devis.

Enfin, certaines demandes font l'objet d'une facturation de frais, selon le tableau des frais annexes situé en fin de document.

Accès aux prestations

Les prestations sont normalement réalisées les jours ouvrés (lundi au vendredi, hors jours fériés) et durant les heures ouvrées entre 8h30 et midi, ainsi qu'entre 13h45 et 17 heures.

A titre exceptionnel, et dans la limite des disponibilités des équipes techniques, des interventions peuvent être programmées en dehors des heures ouvrées : elle donnent lieu à des majorations de prix reflétant les surcoûts de main d'œuvre engagés.

Canaux de facturation

Les prestations présentées dans le catalogue sont habituellement imputées sur la facture d'acheminement adressée au fournisseur. Toutefois, dans certains cas mentionnés au catalogue, ces services pourront être facturés directement au client final ou au tiers qui effectue la demande (ex : fournisseur pour une demande ne concernant pas le périmètre de ses points de livraison, collectivité locale, etc.)

Les principes de définition des prix des prestations

Sauf disposition particulière, les prix indiqués s'entendent par point de connexion et par contrat d'accès.

Pour les prestations et frais réalisés sous le monopole de gestionnaire de réseaux publics, des niveaux de prix ont été fixés par la délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie, portant décision sur la tarification des prestations annexes réalisée à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité en vigueur au 1^{er} juillet 2021, à l'exception des prestations qui doivent être facturés sur devis.

Ces grilles tarifaires sont révisées annuellement.

Les prix des prestations sur devis ou réalisées dans un contexte concurrentiel sont construits sur la base de :

- Coûts standards de main d'œuvre, en fonction de la qualification des intervenants.
- De prix figurants dans des canevas techniques pour les opérations standards ou de coûts réels.

Les montants majorés des prestations effectuées en dehors des jours et heures ouvrées sont consultables dans la Synthèse Tarifaire. Les prestations non facturables sont inscrites avec la mention NF.

Les canaux d'accès aux prestations

Chaque fiche précise les canaux d'accès pour exprimer les demandes de services.

Délais standards de réalisation

Les standards de réalisation ou les délais d'exécution correspondent aux délais d'intervention constatés actuellement, exprimés en jours ouvrés (sauf mention contraire). Certaines prestations sont soumises à des clauses restrictives.

Structure des fiches descriptives des prestations

Catalogue des prestations – Version 1er août 2020		
Type de prestation	Catégorie	Segment
Prestations liées à une Mise en Service ou une Résiliation	1	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3 C4

Fiche F100A

PREMIÈRE MISE EN SERVICE
Suite aux travaux de raccordement d'une installation neuve, le client ou fournisseur demande la mise en service de l'installation.

Actes inclus dans la prestation

- La mise sous tension de l'installation,
- La programmation des compteurs,
- Le relevé des index,
- Le rattachement du point de connexion au périmètre de fournisseur ou responsable d'équilibre,
- Le raccordement et activation de la télérelève, pour les installations concernées.

Tarif de la prestation 195,47€ TTC (162,89€ HT)

Délai standard Standard : 10 jours
Express : 5 jours

Contacteur Primeo RD Téléphone, courriel, courrier, accueil agence

Clauses restrictives
Mise en service sous réserve de la production par le client de l'attestation de conformité du poste ou de l'attestation Casuel. Le client doit verser en outre avoir réglé la totalité du montant des travaux.

RAPPEL DES POINTS DE CONNEXION

EN SOUTIRAGE : Consommateurs et Fournisseurs d'électricité

C1 Point de connexion associé à un contrat CARD

C2 Point de connexion raccordé en HTA associé à un contrat unique avec mesure des flux par courbe de charge

C3 Point de connexion raccordé en HTA associé à un contrat unique avec mesure des flux par courbe de charge profilée

C4 Point de connexion raccordé en BT >36kVA auquel est associé un contrat unique

C5 Point de connexion raccordé en BT <36kVA auquel est associé un contrat unique

EN INJECTION : Producteurs d'Electricité

P1 Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à courbe de charge

P2 Point de connexion raccordé en HTA avec compteur à index

P3 Point de connexion raccordé en BT avec compteur à courbe de charge

P4 Point de connexion raccordé en BT avec compteur en index

1 – TITRE DE LA FAMILLE D'APPARTENANCE

La famille d'appartenance regroupe des prestations selon divers critères : prestation de même nature, regroupement au sein d'un même processus qualité

2 – CATÉGORIES

Cette rubrique précise la catégorie à laquelle appartient la prestation :

- Catégorie 1

Prestation réalisée à titre exclusif par le gestionnaire de réseau public de distribution Primeo

- Catégorie 2

Prestation réalisée dans un contexte concurrentiel

- Catégorie 3

Prestations relevant du barème de la facturation des opérations de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution concédé à Primeo RD

3 – CIBLE / SEGMENTS

Prestation à un client final, un fournisseur, un producteur ou un tiers autorisé ainsi que le segment d'appartenance du point de connexion concerné

4 – NUMÉRO ET TITRE DE LA FICHE

Au sein de la famille d'appartenance, indique la prestation proposée par le gestionnaire de réseau ainsi que numéro de la fiche correspondante

5 – DESCRIPTION

Définition de la prestation

6 – ACTES ÉLÉMENTAIRES COMPRIS

Ensemble des actes élémentaires effectués à l'occasion de la réalisation de la prestation

7 – TARIF DE LA PRESTATION

Les prix sont toutes taxes comprises. La TVA est calculée au taux en vigueur au moment de la facturation. Ils sont exprimés pour une prestation réalisée en jours et heures ouvrées. Les prix correspondants pour les demandes en dehors de ces plages horaires sont indiqués dans la synthèse sous la rubrique Frais annexes

8 – DÉLAI DE RÉALISATION

Délais moyen constaté en jours ouvrés, avec le cas échéant le délai correspondant à la version express

9 – CONTACTER PRIMEO

Le champ indique par quel moyen de consommateur, le fournisseur, ou le tiers autorisé peut demander la prestation

10 – CLAUSES RESTRICTIVES

La prestation est réalisée sous réserve des éventuelles conditions restrictives énoncées dans cette rubrique



**Consommateurs –
Fournisseurs**

F

F - Sommaire – Consommateurs - Fournisseurs

MISE EN SERVICE – RESILIATION

Mise en service à la suite d'un raccordement	Fiches F100A, F100B	12
Mise en service sur raccordement existant	Fiches F120A, F120B	14
Changement de Fournisseur	Fiches F130	16
Changement des Responsable d'Equilibre	Fiches F135	17
Résiliation sans suppression du raccordement	Fiches F140A, F140B	18

PRESTATIONS LIEES A UNE MODIFICATION CONTRACTUELLE OU DE COMPTAGE

Modification de la formule tarifaire d'acheminement (HTA & BT>36kVA)	Fiches F160	21
Modification de la puissance souscrite (HTA & BT>36kVA)	Fiches F170	24
Modification de la formule tarifaire d'acheminement (ou de puissance souscrite BT≤36kVA)	Fiches F180	26

INTERVENTION POUR IMPAYE OU MANQUEMENT CONTRACTUEL

Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	Fiches F200A, F200B	33
--	---------------------	----

TRAITEMENT ET TRANSMISSION DES DONNEES DE RELEVÉ

Transmission hebdomadaire de courbes de mesure au pas 10 minutes	Fiches F300A	36
Collecte et transmission récurrente de la courbe de charges	Fiches F300B	37
Transmission des index et autres données brutes du compteur	Fiches F305A	38
Prestation relevé à pied	Fiches F350	39
Relevé spécial	Fiches F360	40
Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur	Fiches F365	41
Transmission infra-journalière des données du compteur	Fiches F375A	43
Transmission de l'historique de courbe de charge	Fiche F380	44
Transmission de l'historique de consommations	Fiche F385A	45
Transmission de l'historique de consommations ou de l'historique d'index	Fiche F385B	46

VERIFICATION D'APPAREILS

Intervention pour permettre la vérification des protections HTA par un prestataire agréé ?	Fiche F400	47
Vérification des protections	Fiche F401	48
Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé	Fiche F410	51
Intervention pour permettre la vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage par un prestataire agréé	Fiche F415	52
Vérification sur le dispositif de comptage	Fiches F420A, F420B, F420C	53
Mise sous tension pour essais des installations électriques	Fiche F450	58
Séparation de réseaux	Fiches F460A, F460B, F460C	60
Vérification des protections d'un transformateur	F480	62
Entretien d'un poste de transformation	F485	63

PRESTATIONS LIEES A LA QUALITE DE LA FOURNITURE

Bilan qualité de fourniture HTA	Fiche F600	64
Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	Fiche F610	67
Analyse ponctuelle de qualité d'alimentation	Fiche F620	68

RACCORDEMENT ET MODIFICATION DE RACCORDEMENT

Raccordement provisoire pour une durée > 28 jours	Fiche F800	69
Raccordement provisoire pour une durée ≤ 28 jours	Fiche F820	71
Raccordement	Fiche F840	72
Déplacement de compteur / déplacement et modification de raccordement	Fiche F860	73
Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le raccordement	Fiche F870	74
Suppression de raccordement	Fiche F880	75

AUTRES PRESTATIONS

Enquête	Fiche F920	76
Intervention de courte durée	Fiches F940A, F940B	77
Protections de chantier	Fiche F960	79
Mise ne service ou rétablissement dans la journée (BT ≤36kVA)	Fiche 1020	80

Synthèse des prestations proposées en fonction des segments clients

SOMMAIRE DES PRESTATIONS PROPOSEES	N° FICHE	SEGMENT CONSOMMATEUR					SEGMENT FOURNISSEUR					
		C1	C2	C3	C4	C5	C1	C2	C3	C4	C5	
MISE EN SERVICE - RESILIATION												
Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau	Fiche F100A Fiche F100B	X						X	X	X		X
Mise en service sur raccordement existant	Fiche F120A Fiche F120B	X						X	X	X		X
Changement de Fournisseur	Fiche F130							X	X	X		X
Changement de Responsable d'Equilibre	Fiche F135	X										
Résiliation sans suppression du raccordement	Fiche F140A Fiche F140B	X						X	X	X		X
PRESTATIONS LIEES A UNE MODIFICATION CONTRACTUELLE OU DE COMPTAGE												
Modification de la formule tarifaire d'acheminement [HTA & BT>36kVA]	Fiche F160	X						X	X	X		
Modification de la puissance souscrite [HTA & BT>36kVA]	Fiche F170	X						X	X	X		
Modification de la formule tarifaire d'acheminement [ou de puissance souscrite BT≤36kVA]	Fiche F180											X
INTERVENTION POUR IMPAYE OU MANQUEMENT CONTRACTUEL												
Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	Fiche F200A Fiche F200B	X						X	X	X		X
TRAITEMENT ET TRANSMISSION DES DONNEES DE RELEVÉ												
Transmission hebdomadaire de courbes de mesure au pas 10 minutes	Fiches F300A	X										
Collecte et transmission récurrente de la courbe de charge	Fiches F300B						X	X	X	X		
Prestation relevé à pied	Fiche F350	X						X	X	X		
Relevé spécial	Fiche F360	X						X	X	X		X
Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur	Fiche F365											X
Transmission infra-journalière des données du compteur	Fiche F375A	X	X	X	X			X	X	X		
Transmission de l'historique de courbe de charge	Fiche F380	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
Transmission de l'historique de consommations	Fiche F385A	X	X	X	X		X	X	X	X		
Transmission de l'historique de consommations ou de l'historique d'index	Fiche F385B					X						X
VERIFICATION D'APPAREILS												
Intervention pour permettre la vérification des protections HTA par un prestataire agréé ?	Fiche F400	X						X	X			
Vérification des protections	Fiche F401	X						X	X	X		X
Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé	Fiche F410	X						X	X	X		X
Intervention pour permettre la vérification simultanée des protections HTA et des protection de découplage par un prestataire agréé	Fiche F415	X							X	X		
vérification sur le dispositif de comptage	Fiche F420A Fiche 420B Fiche 420C	X							X	X		X
Mise sous tension pour essais des installations électriques	Fiche F450	X						X	X	X		
Séparation de réseaux	Fiche F460A Fiche F460B	X						X	X			X
Vérification des protections d'un transformateur	Fiche F480	X						X	X			
Entretien d'un poste de transformation	Fiche F485	X	X	X			X	X	X			
PRESTATIONS LIEES A LA QUALITE DE LA FOURNITURE												
Bilan qualité de fourniture HTA	Fiche F600	X						X	X			
Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	Fiche F610	X						X	X	X		X
Analyse ponctuelle de la qualité de la fourniture	Fiche F620	X						X	X	X		X
RACCORDEMENT ET MODIFICATION DE RACCORDEMENT												
Raccordement provisoire pour une durée >28 jours	Fiche F800	X						X	X	X		X
Raccordement provisoire pour une durée ≤28 jours	Fiche F820									X		X
Raccordement	Fiche F840	X	X	X	X	X						
Déplacement de compteur / déplacement et modification de raccordement	Fiche F860	X	X	X	X	X		X	X	X		X
Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le raccordement	Fiche F870	X	X	X	X	X		X	X	X		X
suppression de raccordement	Fiche F880	STALLATION + TIERS AUTORISE										+TIERS AUTORISES
AUTRES PRESTATIONS												
Enquête	Fiche F920							X	X	X		X
Intervention de courte durée	Fiche F940A Fiche 940B	X						X	X	X		X
Protections de chantier	Fiche F960	X						X	X	X		X
Mise en service ou rétablissement dans la journée (BT≤ 36kVA)	Fiche F1020											X

Synthèse des tarifs en vigueur

SOMMAIRE DES PRESTATIONS PROPOSEES	N° FICHE	SEGMENT	TARIF HEURES OUVREES		TARIF HORS HEURES OUVREES	
			€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
MISE EN SERVICE - RESILIATION						
Mise en service à la suite d'un raccordement nouveau	Fiche F100A	C1 à C4	163,22	195,86	271,03	325,24
	Fiche F100B	C5	42,21	50,65	72,65	87,18
Mise en service sur raccordement existant	Fiche F120A	C1 à C4	104,48	125,38	173,46	208,15
	Fiche F120B	C5	11,82	14,18	42,03	50,44
Changeement de Fournisseur	Fiche F130	C2 à C5	NF			
Changeement de Responsable d'Equilibre	Fiche F135	C1	NF			
Résiliation sans suppression du raccordement	Fiche F140A	C1 à C4	124,05	148,86	206	247,2
	Fiche F140B	C5	NF		14,46	17,35
PRESTATIONS LIEES A UNE MODIFICATION CONTRACTUELLE OU DE COMPTAGE						
Modification de la formule tarifaire d'acheminement [HTA & BT>36kVA]	Fiche F160	C1 à C4				
Cas 1 - Avec intervention simple (réglage simple, mise à jour des outils)			162,24	194,69	266,38	319,66
Cas 2 - Avec pose ou remplacement de compteur			406,43	487,72	671,87	806,24
Cas 3 - Avec paramétrage à distance			17,68	21,22		
Modification de la puissance souscrite [HTA & BT>36kVA]	Fiche F170	C1 à C4				
Cas 1 - à distance			66,53	79,84		
Cas 2 - Avec intervention simple			66,53	79,84	109,11	130,93
Cas3A - Avec changement de TC HTA			66,53	79,84	109,11	130,93
Cas 3B - Avec changement de TC BT			66,53	79,84	109,11	130,93
Cas 4 - Avec modification de couplage			66,53	79,84	109,11	130,93
Cas 5 - Avec changement de compteur			66,53	79,84	109,11	130,93
Modification de la formule tarifaire d'acheminement [ou de puissance souscrite BT<36kVA]	Fiche F180	C5				
Option 1 - Modification de puissance seule						
Cas 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle			31,82	38,18	54,77	65,72
Cas 2 - Avec changement du disjoncteur			47,36	56,83	81,51	97,81
Cas 3 - Avec réglage du disjoncteur et changement de compteur			47,36	56,83	81,51	97,81
Cas 4 - Avec changement de disjoncteur et changement de compteur			57,28	68,74	98,59	118,31
Cas 5 - Avec passage de monophasé à triphasé			133,75	160,5	230,17	276,2
Cas 6 - Avec passage de triphasé à monophasé			133,75	160,5	230,17	276,2
Option 2 - Modification de formule tarifaire seule						
Cas 1 - Passage de simple en double tarif ou de double en simple tarif avec changement de compteur			47,36	56,83	81,51	97,81
Cas 2 - avec passage de monophasé à triphasé ou de triphasé à monophasé			133,75	160,5	230,17	276,2
Cas 3 - sans intervention			NF			
Option 3 - Modification simultanée de la puissance et de la formule tarifaire d'acheminement						
Cas 1 - Avec réglage de l'appareil de contrôle (disjoncteur)			31,82	38,18		
Cas 2 - Avec changement du disjoncteur			47,36	56,83		
Cas 3 - Avec réglage du disjoncteur et changement de compteur			47,36	56,83		
Cas 4 - Avec changement de disjoncteur et changement de compteur			57,28	68,74		
Cas 5 - Avec passage de monophasé à triphasé			133,75	160,5		
Cas 6 - Avec passage de triphasé à monophasé			133,75	160,5		
INTERVENTION POUR IMPAYE OU MANQUEMENT CONTRACTUEL						
Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	Fiche F200A	C1 à C4				
Option 1 - Suspension de l'alimentation			121,17	145,4	201,23	241,48
Option 2 - Rétablissement de l'alimentation			141,93	170,32	235,68	282,82
Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement	Fiche F200B	C5				
Option 1 - Suspension de l'alimentation			44,94	53,93	137,29	164,75
Option 2 - Affichage préalable à la coupure de services généraux d'immeubles			26,65	31,98		
TRAITEMENT ET TRANSMISSION DES DONNEES DE RELEVÉ						
Transmission hebdomadaire de courbes de mesure au pas 10 minutes	Fiches F300A	C1	NF			
Collecte et transmission récurrente de la courbe de charge	Fiches F300B	C2 à C4	NF			
Prestation relevé à pied	Fiche F350	C1 à C4	93,56	112,27		
Relevé spécial	Fiche F360	C1 à C4	59,36	71,23	98,13	117,76
		C5	26,65	31,98	45,88	55,06
Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur	Fiche F365	C5				
Option 1 - Sans déplacement			24	28,8		
Option 2 - Avec déplacement			57,39	68,87		
Transmission infra-journalière des données du compteur	Fiche F375A	C1 à C4	NF			
Transmission de l'historique de courbe de charge	Fiche F380	C1 à C5	NF			
Transmission de l'historique de consommations	Fiche F385A	C1 à C4	NF			
Transmission de l'historique de consommations ou de l'historique d'index	Fiche F385B	C5	NF			

Synthèse des tarifs en vigueur

VERIFICATION D'APPAREILS						
Intervention pour permettre la vérification des protections HTA par un prestataire agréé ?	Fiche F400	C1 à C3	339,49	407,39	563,74	676,49
Vérification des protections	Fiche F401					
Option 1 - Vérification seule des protections HTA		C1 à C3	328,09	393,71	497,06	596,47
Option 2 - Vérification seule des protections de découplage des groupes électrogènes		C1 à C5	328,09	393,71	497,06	596,47
Option 3 - Vérification simultanée des protections HTA et des protection de découplage des groupes électrogènes		C1 à C3	394,04	472,85	611,78	734,14
Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé	Fiche F410	C1 à C5	339,49	407,39	563,74	676,49
Intervention pour permettre la vérification simultanée des protections HTA et des protection de découplage par un prestataire agréé	Fiche F415	C1 à C3	417,83	501,4	693,85	832,62
Vérification sur le dispositif de comptage	Fiche F420A	C1 à C3				
Option 1 - Vérification métrologique du compteur			287,23	344,68	458,4	550,08
Option 2 - Vérification suite à changement de TC (Transformateur de Courant), TT (Transformateurs de Tension) HTA			167,48	200,98	275,06	330,07
Vérification sur le dispositif de comptage	Fiche 420B	C4	287,23	344,68	458,4	550,08
Vérification sur le dispositif de comptage	Fiche 420C	C5				
Option 1 - Vérification métrologique du compteur			Sur devis			
Option 2 - Vérification visuelle du compteur			31,82	38,18	54,77	65,72
Mise sous tension pour essais des installations électriques	Fiche F450	C1 à C4				
- sans Mise Hors Tension finale			617,3	740,76	925,91	1111,09
- avec Mise Hors Tension finale			336,79	404,15	505,18	606,22
Séparation de réseaux	Fiche F460A	C1 à C3	271,28	325,54	444,89	533,87
	Fiche F460B	C4-C5	186,1	223,32	314,78	377,74
	Fiche F480	C1 à C3	305,99	367,19		
Vérification des protections ^A d'un transformateur						
Entretien d'un poste de transformation	Fiche F485	C1 à C3				
Poste de moins de 10 ans ou entretien régulier			454,05	544,86		
Poste de moins de 10 ans - atmosphère polluée			908,1	1089,72		
Poste de moins de 10 ans - non entretenu ou plus de 10 ans			Sur devis			
PRESTATIONS LIEES A LA QUALITE DE LA FOURNITURE						
Bilan qualité de fourniture HTA	Fiche F600					
Option 1 - Bilan standard semestriel de continuité		C1 à C3	253,99	304,79		
Option 2 - Bilans personnalisés annuels et semestriels de continuité		C1 à C3	313,36	376,03		
Option 3 - Bilans personnalisés annuels et semestriels de qualité		C1 à C3	1231,6	1477,92		
Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	Fiche F610	C1 à C5	369,78	443,74		
Analyse ponctuelle de la qualité de l'alimentation	Fiche F620	C1 à C5	1513,62	1816,34		
RACCORDEMENT ET MODIFICATION DE RACCORDEMENT						
Raccordement provisoire pour une durée >28 jours	Fiche F800	C1 à C5				
Raccordement provisoire pour une durée ≤28 jours	Fiche F820	C4 -C5				
Raccordement	Fiche F840	C1 à C5	Sur devis			
Déplacement de compteur / déplacement et modification de raccordement	Fiche F860	C1 à C5	Sur devis			
Déplacement d'ouvrages autres que le dispositif de comptage ou le raccordement	Fiche F870	C1 à C5 + tiers	Sur devis			
Suppression de raccordement	Fiche F880	C1 à C5 + tiers	Sur devis			
AUTRES PRESTATIONS						
Enquête	Fiche F920	C2 à C4	88,78	106,54	147,44	176,93
		C5	26,65	31,98	45,88	55,06
Intervention de courte durée	Fiche F940A	C1 à C4	103,18	123,82	171,3	205,56
	Fiche 940B	C5	26,65	31,98	45,88	55,06
Protections de chantier	Fiche F960	C1 à C5				
Cas 1 - Isolation du réseau nu basse tension par pose de matériels isolants						
Partie fixe			293,5	352,2	880,54	1056,65
Partie variable mensuelle par portée			9,2	11,04	9,2	11,04
Mise en service ou rétablissement dans la journée (BT≤ 36kVA)	Fiche F1020	C5	110,55	132,66	110,55	132,66

Frais annexes

Désignation	Segments	Prestations concernées	Description	Tarif (TVA 20%)
INTERVENTION EXPRESS	C1 à C4	<ul style="list-style-type: none"> - Première mise en service - Coupure - Rétablissement - Relevé spécial - Enquête 	Tout rendez-vous demandé en version express	52.22 € HT / 62.66 € TTC Le montant du frais s'ajoute au prix de la prestation
	C5	<ul style="list-style-type: none"> - Première mise en service (suite à raccordement) - Mise en service (sur installation existante) - Relevé spécial - Modification de puissance souscrite ou de formule tarifaire d'acheminement - Enquête 	Tout rendez-vous demandé en version express	31.96 € HT / 38.35 € TTC Le montant du frais s'ajoute au prix de la prestation
DEDIT	C1 à C4	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes interventions quelle que soit la prestation 	Frais correspondant à une annulation de rendez-vous prévue à moins de 2 jours	26.10 € HT / 31.32 € TTC La prestation qui a fait l'objet de l'annulation de rendez-vous n'est pas facturée
	C5	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes interventions quelle que soit la prestation 	Frais correspondant à une annulation de rendez-vous prévue à moins de 2 jours	15.19 € HT / 18.23 € TTC La prestation qui a fait l'objet d'un déplacement en vain n'est pas facturée
DEPLACEMENT VAIN	C1 à C4	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les interventions quelle que soit la prestation sauf mention particulière 	Rendez-vous manqué du fait du client, du fournisseur ou du tiers autorisé	101.87 € HT / 122.24 € TTC La prestation qui a fait l'objet d'un déplacement en vain n'est pas facturée
	C5		Rendez-vous manqué du fait du client, du fournisseur ou du tiers autorisé	26.65 € HT / 31.98 € TTC La prestation qui a fait l'objet d'un déplacement en vain n'est pas facturée
DUPLICATA DE DOCUMENT TYPE 1	C1 à C5		Frais applicable suite à l'envoi d'un document interne de moins de 12 mois	12.83 € HT / 15.40 € TTC
DUPLICATA DE DOCUMENT TYPE 2	C1 à C5		Contrat de concession, référentiel technique	23.48 € HT / 28.18 € TTC
DUPLICATA DE DOCUMENT TYPE 3	C1 à C5		Duplicata du contrat de concession sur CD Rom	4.70 € HT / 5.64 € TTC
FORFAIT AGENT ASSERMENTE *	C1 à C4		Forfait appliqué en cas de manipulation frauduleuse du dispositif de comptage	483.14 € HT / 579.77 € TTC
	C5		Forfait appliqué en cas de manipulation frauduleuse du dispositif de comptage	394.39 € HT / 473.27 € TTC

Type de Prestations	Catégorie	Segment
Mise en Service - Résiliation	1	Consommateur C1 Fournisseur C2, C3,C4

F100A

Mise en service à la suite d'un nouveau raccordement

Mise en service d'un nouveau point de connexion, à la suite de travaux de raccordement

Clauses restrictives

Prestation réalisée sous réserve que:

- Les travaux de raccordement soient terminés et que la mise en exploitation des ouvrages de raccordement de Primeo ait été réalisée.
- le montant total des travaux ait été réglé
- Le client produise l'attestation de conformité visée par Consuel (ou l'attestation de conformité du poste) attestant de la satisfaction des normes en vigueur, notamment la norme NF C13-100 pour les clients, C1,C2,C3.
- pour un client C1, celui-ci ait conclu un contrat d'accès au réseau public de distribution avec Primeo RD et lui ait transmis un accord de rattachement à un responsable d'équilibre.
- pour un client C2, C3, C4, celui-ci ait conclu un contrat portant sur la fourniture et l'accès au réseau avec un fournisseur d'électricité

I Actes inclus dans la prestation

- La mise sous tension de l'installation
- La programmation du compteur
- Le relevé des index
- Le rattachement du point de connexion au périmètre de fournisseur ou responsable d'équilibre
- Le raccordement et l'activation de la télérelève, pour les installation concernées

Tarif de la prestation	163,22€ HT (195,86€ TTC)
Délai standard	10 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Type de Prestations	Catégorie	Segment
Mise en Service - Résiliation	1	Fournisseur C5

F100B

Mise en service à la suite d'un nouveau raccordement

Mise en service d'un nouveau point de connexion, à la suite de travaux de raccordement

I Actes inclus dans la prestation

- La mise sous tension de l'installation
- Le réglage du disjoncteur
- Le relevé des index
- Le rattachement du point de connexion au périmètre de fournisseur ou responsable d'équilibre

Clauses restrictives

Prestation réalisée sous réserve que:

- Les travaux de raccordement soient terminés et que la mise en exploitation ait été réalisée.
- le montant total des travaux ait été réglé
- Le client produise l'attestation de conformité des installations électriques intérieures aux règlements et aux normes de sécurité en vigueur (attestation visée par Consuel)
- Le client dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité
- La demande ne concerne pas un raccordement provisoire

Tarif de la prestation	42,21€ HT (50,65€ TTC)
Délai standard	Standard 1 : 10 jours ouvrés Standard 2: 5 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Type de Prestations	Catégorie	Segment
Mise en Service - Résiliation	1	Consommateur C1 Fournisseur C2, C3,C4

F120A

Clauses restrictives

Prestation réalisée sous réserve que:

- Le client produise sur demande de Primeo RD l'attestation de Consuel ou (l'attestation de conformité du poste) dans le cas où l'installation a fait l'objet d'une rénovation complète. Primeo ait été réalisée.
- pour un client C1, celui-ci ait conclu un contrat d'accès au réseau public de distribution avec Primeo RD et lui ait transmis un accord de rattachement à un responsable d'équilibre.
- pour un client C2, C3, C4, celui-ci ait conclu un contrat portant sur la fourniture et l'accès au réseau avec un fournisseur d'électricité

Mise en service sur raccordement existant

Mise en service d'un point de connexion existant, dont le raccordement n'a pas été déposé.

I Actes inclus dans la prestation

- Le rétablissement de l'alimentation du point de connexion
- La programmation du compteur
- Le relevé des index
- Le rattachement du point de connexion au périmètre de fournisseur ou responsable d'équilibre
- Le raccordement et l'activation de la télérelève, pour les installation concernées

Tarif de la prestation	104,48€ HT (125,38€ TTC)
Délai standard	5 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Type de Prestations	Catégorie	Segment
Mise en Service - Résiliation	1	Fournisseur C5

F120B

Clauses restrictives

Prestation réalisée sous réserve que:

- Le client dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité
- La demande ne concerne pas un raccordement provisoire
- Le client produise sur demande de Primeo l'attestation de Consuel ou (l'attestation de conformité du poste) dans le cas où l'installation fait l'objet d'une rénovation complète. Primeo ait été réalisée.

Mise en service sur raccordement existant

Mise en service d'un point de connexion existant, dont le raccordement n'a pas été déposé.

I Actes inclus dans la prestation

- Le rétablissement de l'alimentation du point de connexion
- La vérification visuelle du bon fonctionnement du compteur et du disjoncteur
- Le relevé des index
- Le rattachement du point de connexion au périmètre de fournisseur

Tarif de la prestation	11,82€ HT (14,18€ TTC)
Délai standard	Standard 1 : 5 jours ouvrés Standard 2 (express) : 2 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Type de Prestations	Catégorie	Segment
Mise en Service - Résiliation	1	Fournisseur C2, C3,C4,C5

F130

Changement de fournisseur

Rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du nouveau fournisseur

Actes inclus dans la prestation

- Le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du nouveau fournisseur
- La transmission de l'index de changement de fournisseur
- Point de connexion C2, C3,C4 : transmission d'un relevé (ou télé-relevé)
- Point de connexion C5: prise en compteur d'un index auto-relevé transmis par le client ou le calcul d'un index estimé
- Le rattachement du point de connexion au périmètre de fournisseur

Clauses restrictives

Primeo RD ne peut être tenue responsable d'un dépassement des délais de réalisation lié à une augmentation importante du volume des prestations demandées, sur une zone et/ou une période donnée, par rapport à une situation régulière.

Tarif de la prestation	NF – Prestation non facturée
Délai standard	C2,C3,C4: Le changement de fournisseur est réalisé, pour un changement de fournisseur sans intervention (reconduction du tarif d'acheminement et des puissances souscrites) sur le dispositif de comptage au jour J demandé . Dans les autres cas, , entre J et J+21 jours calendaires C5: délai < 21 jours calendaires sauf demande expresse du fournisseur
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Type de Prestations	Catégorie	Segment
Mise en Service - Résiliation	1	Consommateur C1

F135

Changement de responsable d'équilibre

Rattachement au périmètre du nouveau responsable d'équilibre

I Actes inclus dans la prestation

- Le rattachement contractuel au périmètre du nouveau responsable d'équilibre
- La transmission d'un relevé (ou télé-relevé)

Clauses restrictives

- *Le changement de responsable d'équilibre a été notifié (Réception par Primeo RD d'un nouvel accord de rattachement au périmètre d'équilibre)*

Tarif de la prestation	NF – Prestation non facturée
Délai standard	Le délai standard de réalisation est fixé conformément aux règles relatives à la programmation, au mécanisme d'ajustement et au dispositif de responsable d'équilibre, mises en place par RTE (article L.321-10 du code de l'énergie).
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Type de Prestations	Catégorie	Segment
Mise en Service - Résiliation	1	Consommateur C1 Fournisseur C2, C3,C4

F140A

Clauses restrictives

Résiliation

Résiliation à la demande du client , le contrat entre le client C1 et PRIMEO RD
Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur pour les C2 , C3, C4.

I Actes inclus dans la prestation

- La résiliation du contrat pour les clients C1 ou la sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur pour les segments C2, C3, C4
- La transmission des index de résiliation
- La suspension de l'alimentation si nécessaire

Tarif de la prestation	124,05€ HT (148,86€ TTC)
Délai standard	C1 : 1 ^{er} jour du mois M+1 C2,C3,C4: 5 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Type de Prestations	Catégorie	Segment
Mise en Service - Résiliation	1	Fournisseur C5

F140B – option 1

Résiliation

Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur à l'initiative du client

Cette prestation comporte 2 options

Option 1 - Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur à l'initiative du client

I Actes inclus dans la prestation

- La sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur
- La transmission des index de résiliation
- La suspension de l'alimentation si nécessaire

Tarif de la prestation	NF – Prestation non facturée
Délai standard	5 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Clauses restrictives

Les raccordements provisoires sont exclus de cette prestation.

Type de Prestations	Catégorie	Segment
Mise en Service - Résiliation	1	Fournisseur C5

F140B – option 2

Clauses restrictives

La prestation de résiliation à l'initiative du client n'est pas réalisée si le client présente au technicien de PRIMEO RD, 1 des documents suivants :

- 1 des documents relevant du décret impayés n°2008-780 du 13/08/2008
- Une attestation de surendettement

Résiliation

Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur à son initiative

Cette prestation comporte 2 options

Option 2 - Sortie du point de connexion du périmètre du fournisseur à son initiative

I Actes inclus dans la prestation

- La sortie contractuelle du point de connexion du périmètre du fournisseur
- La transmission des index de résiliation
- La suspension de l'alimentation si nécessaire

Tarif de la prestation	NF – Prestation non facturée
Délai standard	Au plus tôt à J+15 jours calendaires
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Type de prestations	Catégorie	Segment
Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage	1	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3 C4

F160

Modification de formule tarifaire d'acheminement HTA et BT≤36kVA

Modification de la formule tarifaire d'acheminement sur laquelle repose la facturation de l'acheminement de l'énergie au point de connexion. La prestation ne permet pas de modifier la puissance souscrite.

3 cas peuvent être distingués en fonction de la configuration technique du point de connexion

Cas 1 : Intervention avec déplacement sans pose / changement de compteur ;

- La modification de câblage si nécessaire
- Dépose du relais si nécessaire
- Remplacement de mémoire et/ou réglage de l'horloge
- Programmation du compteur
- Relevé d'index

Tarif de la prestation	162,24 € HT (194,69€ TTC)
Délai standard	demande le jour J; réalisation entre J et J+30 jours calendaires
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Type de prestations	Catégorie	Segment
Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage	1	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3 C4

F160 (suite)

Modification de formule tarifaire d'acheminement HTA et BT≤36kVA

Modification de la formule tarifaire d'acheminement sur laquelle repose la facturation de l'acheminement de l'énergie au point de connexion. La prestation ne permet pas de modifier la puissance souscrite.

3 cas peuvent être distingués en fonction de la configuration technique du point de connexion

Cas 2 : Intervention avec déplacement et avec pose ou changement de compteur

- l'adaptation éventuelle du panneau de comptage, modification de câblage
- la pose du nouveau compteur
- la pose, dépose du relais si nécessaire
- la programmation du compteur
- le relevé d'index

Tarif de la prestation	406,43€ € HT (487,72€ TTC)
Délai standard	demande le jour J; réalisation entre J et J+30 jours calendaires
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Type de prestations	Catégorie	Segment
Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage	1	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3 C4

F160 (suite)

Modification de formule tarifaire d'acheminement HTA et BT≤36kVA

Modification de la formule tarifaire d'acheminement sur laquelle repose la facturation de l'acheminement de l'énergie au point de connexion. La prestation ne permet pas de modifier la puissance souscrite.

3 cas peuvent être distingués en fonction de la configuration technique du point de connexion

Cas 3 : Intervention sans déplacement

- le télé-paramétrage du comptage
- le télé-relevé des index

Tarif de la prestation	17,68€ € HT (21,22€ TTC)
Délai standard	demande le jour J; réalisation entre J et J+30 jours calendaires
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Type de prestation	Catégorie	Segment
Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage	1	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3 C4

F170

Clauses restrictives

Lorsque la puissance demandée n'est pas disponible sur le réseau ou raccordement, la prestation n'est pas disponible en l'état : des travaux d'adaptation dues ouvrages seront nécessaires. Si la puissance demandée n'excède pas la Puissance de raccordement du point, Primeo prendra à sa charge les frais d'adaptation des ouvrages. Si la puissance souscrite demandée est supérieure à la puissance de raccordement du point, les travaux seront à charge du client. Une prestation de modification du Raccordement F840 devra être demandée.

Modification de la puissance souscrite HTA et BT≤36kVA

Modification de la puissance souscrite au point de connexion.

5 cas de de réalisation en fonction de la configuration technique du point de connexion :

CAS 1 sans déplacement | Actes inclus dans la prestation

- Changement de puissance par télé-intervention du comptage
- La télérelève des index

CAS 2 avec déplacement et sans changement d'appareils | Actes inclus dans la prestation

- Changement de puissance par intervention simple, réglage et mise à jour des outils,
- La télérelève des index

CAS 3 Avec changement des transformateurs de courant (TC) en BT ou HTA| Actes inclus dans la prestation

- **HTA** : Le changement des TC est effectué par le client lui-même, propriétaire de son installation. Pour des raisons de sécurité, cette opération nécessite l'interruption de la fourniture
- **BT** : la fourniture et le remplacement des TC BT
- Changement de puissance
- Paramétrage du comptage
- Contrôle de la chaîne de mesure
- Vérification de la cohérence métrologique
- Relève des index

Type de prestation	Catégorie	Segment
Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage	1	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3 C4

F170 (suite)

Modification de la puissance souscrite HTA et BT≤36kVA (suite)

CAS 4 Avec modification de couplage (avec ou sans coupure) | Actes inclus dans la prestation

- La modification du couplage
- Le changement de puissance
- Le paramétrage du comptage
- Le contrôle de la chaîne de mesure
- La vérification de la cohérence métrologique (hors protection HTA)
- La relève des index

CAS 5 Avec changement de compteur | Actes inclus dans la prestation

- La dépose de l'ancien compteur et adaptation éventuelle du panneau de comptage
- La pose de nouveau compteur
- Le changement de puissance
- Le paramétrage du comptage
- Le Relevé des index

Tarif de la prestation	66,53€ € HT (79,84€ TTC)
Délai standard	demande le jour J; réalisation entre J et J+30 jours calendaires
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Type de prestation	Catégorie	Segment
Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage	1	Fournisseur C5

F180 – Option 1

Clauses restrictives

Le passage de monophasé à triphasé et inversement, sans modification contractuelle, est réalisé par une prestation de raccordement F860

Pour une modification qui nécessite une modification de l'ouvrage de raccordement, (augmentation de la puissance souscrite au-delà de la puissance du raccordement et/ou le passage de monophasé en triphasé et inversement) les travaux pourront faire l'objet d'un devis adressé au client.

Modification de la formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite BT≤36kVA

Modification de la puissance souscrite et/ou la formule tarifaire d'acheminement du point de connexion lorsque la puissance souscrite ne dépasse pas la puissance de raccordement.

Cette prestation comporte 3 options

OPTION 1 Modification de puissance souscrite seule | Actes inclus dans la prestation

CAS 1 Avec réglage du disjoncteur

- Réglage du disjoncteur
- Relevé des index.

Tarif de la prestation	31,82€ € HT (38,18€ TTC)
Délai standard	standard 1 : 10 jours ouvrés – Standard 2: 5 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Type de prestation	Catégorie	Segment
Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage	1	Fournisseur C5

F180 – Option 1 (suite)

Modification de la formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite BT≤36kVA

Modification de la puissance souscrite et/ou la formule tarifaire d'acheminement du point de connexion lorsque la puissance souscrite ne dépasse pas la puissance de raccordement.

Cette prestation comporte 3 options

OPTION 1 Modification de puissance seule | Actes inclus dans la prestation

CAS 2 avec changement du disjoncteur | Actes inclus dans la prestation

- Changement de disjoncteur
- Réglage du disjoncteur
- Relevé des index

CAS 3 avec réglage du disjoncteur et changement de compteur | Actes inclus dans la prestation

- Changement du compteur et du panneau de comptage si nécessaire
- Réglage du disjoncteur
- Relevé des index des compteurs (ancien et nouveaux)

Tarif de la prestation	47,36€ € HT (56,83€ TTC)
Délai standard	standard 1 : 10 jours ouvrés – Standard 2: 5 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Type de prestation	Catégorie	Segment
Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage	1	Fournisseur C5

F180 – Option 1 (suite)

Modification de la formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite BT ≤ 36kVA

Modification de la puissance souscrite et/ou la formule tarifaire d'acheminement du point de connexion lorsque la puissance souscrite ne dépasse pas la puissance de raccordement.

Cette prestation comporte 3 options

OPTION 1 Modification de puissance seule | Actes inclus dans la prestation

CAS 4 avec changement du disjoncteur et du compteur | Actes inclus dans la prestation

- Changement de disjoncteur, de compteur, réglage du disjoncteur
- Changement du panneau de comptage si nécessaire
- Relevé des index des compteurs (ancien et nouveaux)

Tarif de la prestation	57,28€ € HT (68,74€ TTC)
Délai standard	standard 1 : 10 jours ouvrés – Standard 2: 5 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Type de prestation	Catégorie	Segment
Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage	1	Fournisseur C5

F180 – Option 1 (suite)

Modification de la formule tarifaire d'acheminement ou de puissance souscrite BT ≤ 36kVA

Modification de la puissance souscrite et/ou la formule tarifaire d'acheminement du point de connexion lorsque la puissance souscrite ne dépasse pas la puissance de raccordement.

Cette prestation comporte 3 options

OPTION 1 Modification de puissance seule | Actes inclus dans la prestation

CAS 5 avec passage de monophasé en triphasé | Actes inclus dans la prestation

- Remplacement des appareils de protection et de comptage
- Modification du panneau de comptage et/ou coupe circuit et/ou relais
- Relevé des index des compteurs (ancien et nouveaux)

CAS 6 avec passage de triphasé en monophasé | Actes inclus dans la prestation

- Remplacement des appareils de protection et de comptage
- Modification du panneau de comptage et/ou coupe circuit et/ou relais
- Relevé des index des compteurs (ancien et nouveaux)

Tarif de la prestation	133,75€ € HT (160,50€ TTC)
Délai standard	standard 1 : 10 jours ouvrés – Standard 2: 5 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Type de prestation	Catégorie	Segment
Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage	1	Fournisseur C5

F180 – option 2

OPTION 2 Modification de la formule tarifaire seule | Actes inclus dans la prestation

CAS 1 Passage de simple en double tarif / passage de double en simple tarif avec changement de compteur

- Changement du compteur
- Changement du panneau de comptage, si nécessaire
- Relevé des index (ancien et nouveaux)

Tarif de la prestation	47,36 € HT (56,83€ TTC)
Délai standard	standard 1 : 10 jours ouvrés – Standard 2 (express) : 5 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

CAS 2 Avec passage de monophasé à triphasé / avec passage de triphasé à monophasé

- Se reporter aux cas 5 et 6 de l'OPTION 2 (ci-dessus)

Tarif de la prestation	133,75€ € HT (160,50€ TTC)
Délai standard	standard 1 : 10 jours ouvrés – Standard 2: 5 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

CAS 3 Sans intervention

- Modification de la formule tarifaire souscrite

Tarif de la prestation	NF Non Facturée
Délai standard	standard 1 : 10 jours ouvrés – Standard 2: 5 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Type de prestation	Catégorie	Segment
Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage	1	Fournisseur C5

F180 – option 3

OPTION 3 Modification simultanée de la puissance et de la formule tarifaire | Actes inclus dans la prestation

CAS 1 Avec réglage du disjoncteur | Actes inclus dans la prestation

- Réglage du disjoncteur
- Relevé des index

Tarif de la prestation	31,82 € HT (38,18€ TTC)
Délai standard	standard 1 : 10 jours ouvrés – Standard 2 (express) : 5 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

CAS 2 Avec changement du disjoncteur | Actes inclus dans la prestation

- Changement du disjoncteur
- Réglage du disjoncteur
- Relevé des index

Tarif de la prestation	47,36€ € HT (56,83€ TTC)
Délai standard	standard 1 : 10 jours ouvrés – Standard 2: 5 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

CAS 3 Avec changement de compteur et réglage du disjoncteur | Actes inclus dans la prestation

- Changement du compteur et du panneau de comptage, si nécessaire
- Réglage du disjoncteur
- Relevé des index

Tarif de la prestation	47,36€ € HT (56,83€ TTC)
Délai standard	standard 1 : 10 jours ouvrés – Standard 2: 5 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Type de prestation	Catégorie	Segment
Prestations liées à une modification contractuelle ou de comptage	1	Fournisseur C5

F180 – option 3 (suite)

OPTION 3 Modification simultanée de la puissance et de la formule tarifaire | Actes inclus dans la prestation

CAS 4 Avec changement de disjoncteur et changement du compteur

- Changement du compteur et du disjoncteur et du panneau de comptage si nécessaire
- Réglage du disjoncteur
- Pose ou dépose de relais ou d'horloge, si nécessaire
- Relevé des index

Tarif de la prestation	57,28 € HT (68,74€ TTC)
Délai standard	standard 1 : 10 jours ouvrés – Standard 2 (express) : 5 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

CAS 5 Avec passage de monophasé à triphasé | Actes inclus dans la prestation

- Voir OPTION 1 Cas 5

CAS 6 Avec passage de triphasé à monophasé | Actes inclus dans la prestation

- Voir OPTION 1 Cas 6

Tarif de la prestation	133,75€ € HT (160,50€ TTC)
Délai standard	standard 1 : 10 jours ouvrés – Standard 2: 5 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Type de prestation	Catégorie	Segment
Intervention pour impayés ou manquement contractuel	1	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3 C4

F200A Option 1 & 2

Clauses restrictives

En cas d'impossibilité de réaliser la prestation demandée du fait du fournisseur ou du client, y compris en cas d'opposition ou de menace physique, la prestation est considérée comme réalisée. La prestation de rétablissement de l'alimentation est réalisée sous réserve que le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention. Le rétablissement express est réalisé sous réserve que Primeo RD soit avisée avant 15h00.

Intervention pour impayé ou manquement contractuel et rétablissement

OPTION 1 Suspension de l'alimentation | Actes inclus dans la prestation

- Suspension de l'alimentation au point de connexion
- Relevé d'index

Tarif de la prestation	121,17€ € HT (145,40€ TTC)
Délai standard	standard 1 : 10 jours ouvrés – Standard 2: 5 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

OPTION 2 Rétablissement de l'alimentation | Actes inclus dans la prestation

- Rétablissement de l'alimentation au point de connexion
- Relevé d'index

Tarif de la prestation	141,93€ € HT (170,32€ TTC)
Délai standard	standard 1 : 1 jour ouvré - standard 2 (express) : le jour même
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Type de prestation	Catégorie	Segment
Intervention pour impayés ou manquement contractuel	1	Fournisseur C5

F200B option 1

La prestation est réalisée si la configuration technique le permet et/ou s'il n'y a pas d'opposition ou de menace physique du client.

La prestation de rétablissement de l'alimentation est réalisée sous réserve que le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention. Le rétablissement express est réalisé sous réserve que Primeo RD soit avisée avant 15h00.

Intervention pour impayés ou manquement contractuel et rétablissement

Intervention réalisée à la demande du fournisseur; il appartient à ce dernier de vérifier que la demande respecte l'ensemble des textes réglementaires

Prestation de suspension de l'alimentation

Option 1 – Suspension de l'alimentation | Actes inclus dans la prestation

- Le technicien du GRD intervient pour suspendre l'alimentation électrique du point de connexion. Cette prestation comprend également la relève du ou des index du compteur (si compteur accessible). Toutefois, l'alimentation est maintenue et la prestation considérée comme réalisée dans les cas suivants :**
- le fournisseur confirme au GRD qu'il renonce à la réalisation de la coupure (le client vient de payer la créance) ;
 - le fournisseur autorise le GRD à prendre un chèque au nom du fournisseur et indique au GRD le montant à minima du chèque pour ne pas procéder à suspension de l'alimentation ;
 - entre le 1er novembre et le 31 mars : pour un client qui présente des éléments attestant d'une aide accordée par le Fonds Solidarité Logement ou de sa situation de surendettement
 - entre le 1er novembre et le 15 mars pour l'ensemble des clients
 - l'impossibilité technique de réalisation de la coupure (coupe circuit principal ou compteur non accessible). Dans ce cas, le GRD peut, à la demande du fournisseur, réaliser deux tentatives supplémentaires dans une configuration différente.

Tarif de la prestation	44,94€ € HT (53,93€ TTC), la 1 ^{ère} intervention (+ éventuellement 2 tentatives supplémentaires et le rétablissement) Au-delà , chaque prestation est facturée 44,94€ HT
Délai standard	standard : 10 jours ouvrés Le rétablissement est réalisé le jour J si la demande du fournisseur est transmise avant 15h , sinon, elle est réalisée dans un délai standard de 1 jour ouvré.
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Type de prestation	Catégorie	Segment
Intervention pour impayés ou manquement contractuel	1	Fournisseur C5

F200B option 2

Le fournisseur est seul responsable de la demande d'exécution de la prestation au GRD. Il s'engage à vérifier à tout moment la conformité et le bien fondé de la demande de prestation au regard de l'ensemble des textes réglementaires, en particulier celles relative à la clientèle résidentielle. Le GRD n'est mandaté que pour la seule exécution de la prestation technique.

Dans le cas des services généraux d'immeubles où le syndicat des copropriétaires est en situation d'impayés, l'option 3 doit être obligatoirement réalisée et les délais réglementaires respectés avant la mise en œuvre de l'option 2

Intervention pour impayés ou manquement contractuel et rétablissement

A la demande du fournisseur, intervention lors d'un déplacement unique pour réaliser la prestation demandée. Ceci concerne les prestations de réduction de puissance, de restauration de la puissance réduite, de la suspension de l'alimentation ainsi que de la coupure ferme. Il appartient au fournisseur de vérifier que la demande respecte l'ensemble des textes réglementaires

Prestation de suspension de l'alimentation

Option 2 – Affichage préalable à la coupure de services généraux d'immeubles | Actes inclus dans la prestation

la pose d'une affichette annonçant la suspension de l'alimentation électrique dans le cas où le syndicat des copropriétaires est en situation d'impayé.

Tarif de la prestation	26,65€ € HT (31,98€ TTC)
Délai standard	standard : 10 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Type de prestation	Catégorie	Segment
Traitement et transmission des données de relève	1	Consommateur C1

F300A

Transmission hebdomadaire de courbes de mesure au pas 10 minutes

Transmission au Client des courbes de mesure hebdomadaires collectées par point d'application de la tarification d'utilisation des réseaux

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que le site dispose d'un compteur communicant permettant l'enregistrement de la courbe de charge

| Actes inclus dans la prestation

- Le relevé et la transmission des points 10 minutes
- La validation manuelle de la courbe de mesure
- La mise en place de l'abonnement au service de transmission récurrente de la courbe de mesure demandée

Tarif de la prestation	NF Prestation non facturée
Délai standard	La courbe de mesure de la semaine S est transmise en S+1
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier

Type de prestation	Catégorie	Segment
Traitement et transmission des données de relevé	1	Fournisseur et Tiers C1 C2 C3 C4

F300B

Collecte et transmission récurrente de la courbe de mesure

Activation de la collecte et transmission au demandeur, à fréquence mensuelle, de la courbe de mesure des données brutes au pas 10 minutes d'un point de connexion actif

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- Le site soit équipé d'un compteur télé-accessible et compatible à la courbe de mesure,
- Le demandeur garantisse disposer d'une autorisation expresse du producteur lorsqu'il ne s'agit pas de ce dernier.

Actes inclus dans la prestation

- L'activation de la collecte de la courbe de mesure dans le système d'information
- La résiliation de l'abonnement en cours, le cas échéant
- La mise en place de l'abonnement au service de transmission récurrente de la courbe de mesure demandée

Tarif de la prestation	NF Prestation non facturée
Délai standard	5 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier

Type de prestation	Catégorie	Segment
Traitement et transmission des données de relevé	1	Consommateur C1 C2 C3 C4 Fournisseur et Tiers C1 C2 C3 C4

F305A

Transmission des index et autres données brutes du compteur

La prestation consiste à permettre au demandeur de s'abonner à l'ensemble des données brutes du compteur par le biais d'un accès direct à la plateforme mise à disposition par Primeo Réseau de Distribution SAS

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- Le site soit équipé d'un compteur électronique communicant avec boîtier IP,
- Le demandeur garantit disposer d'une autorisation expresse du producteur lorsqu'il ne s'agit pas de ce dernier.

| Actes inclus dans la prestation

- La mise en place de l'abonnement au service d'accès à la plateforme de télérelève www.primeo-reseau.fr, selon la charte d'utilisation et les modalités d'accès précisées dans les documents associés

Tarif de la prestation	NF Prestation non facturée
Délai standard	5 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier

Type de prestation	Catégorie	Segment
Traitement et transmission des données de relevé	1	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3 C4

F350

Prestation de relevé à pied

Cette relève s'adresse aux clients refusant la pose d'un compteur évolué ou l'activation du dispositif de télécommunication. Sa mise en place permet de facturer à ces utilisateurs les surcoûts générés du fait du maintien de la relève à pied

Clauses restrictives

La prestation n'est plus facturée lorsque le client permet la pose d'un compteur évolué et/ou l'activation du dispositif de télécommunication, en rendant l'accès à Primeo Réseau de Distribution SAS au dispositif de comptage.

| Actes inclus dans la prestation

- Le relevé sur site des données de comptage

Tarif de la prestation	93,56€ HT (112,27€ TTC)
Délai standard	Selon le calendrier de relevé défini par Primeo RD SAS
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier

Type de prestation	Catégorie	Segment
Traitement et transmission des données de relevé	1	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3 C4 C5

F360

Relevé spécial

La prestation consiste à effectuer un relevé en dehors du relevé cyclique.

| Actes inclus dans la prestation

- Le relevé ou auto-relevé des données de comptage
- La validation de la courbe de mesure le cas échéant
- La vérification du fonctionnement apparent des appareils en cas de doute (index, paramétrage, intégrité,...)
- La transmission des données de comptage au producteur

Tarif de la prestation	Consommateur C1 et Fournisseur C2 à C4 = 59,36€ HT (71,23€ TTC) Fournisseur C5 = 26,65€ HT (31,98€ TTC) La prestation n'est pas facturée si elle fait suite à une contestation du client et que l'erreur de Primeo RD lors du relevé cyclique est avéré
Délai standard	10 jours ouvrés (express = 5 jours ouvrés)
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier

Type de prestation	Catégorie	Segment
Traitement et transmission des données de relevé	1	Fournisseur C5

F365 – Option 1

La prestation n'est pas facturée si :

- l'anomalie avérée concerne un index relevé par le distributeur,
- L'écart entre l'index mis en doute et l'index corrigé diffère de plus de 4000 kWh pour les clients résidentiels et de plus de 8000 kWh pour les clients professionnels, dans le cas d'une contestation de l'index de changement de fournisseur.

Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur

Le fournisseur peut contester un index dans un délai de 3 mois* après sa publication, dans les cas suivants : index de mise en service, index de résiliation, index de changement de fournisseur.

* Dans le cas des clients avec une offre fournisseur à paiement mensuel, ce délai est porté à 12 mois si aucune évolution contractuelle nécessitant une intervention sur le comptage n'a eu lieu (modification de la puissance, par exemple). Si une évolution contractuelle nécessitant une intervention sur le comptage a eu lieu dans des 12 derniers mois, ce délai est borné à la date de cette intervention technique.

Cette prestation comporte 2 options

OPTION 1 Traitement de la demande par le distributeur sans déplacement

Le fournisseur peut joindre un index d'auto-relevé date à l'appui de sa demande de prestation. Le distributeur peut accepter, après analyse, cet index auto-relevé sans se déplacer. Si le fournisseur transmet des éléments probants et factuels, tel qu'un état des lieux ou un relevé contradictoire, à l'appui de sa demande, le distributeur peut corriger l'index sans se déplacer. La prestation n'est pas facturée.

- Analyse des consommations au point de connexion
- Correction des index en cas d'anomalie d'index confirmée

| Actes inclus dans la prestation

- L'analyse des consommations du point de connexion,
- La correction des index en cas d'anomalie d'index confirmée

Tarif de la prestation	24€ HT (28,80€ TTC)
Délai standard	10 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Type de prestation	Catégorie	Segment
Traitement et transmission des données de relevé	1	Fournisseur C5

F365 – Option 2

Correction d'index de mise en service, de résiliation ou de changement de fournisseur

Le fournisseur peut contester un index dans un délai de 3 mois* après sa publication, dans les cas suivants : index de mise en service, index de résiliation, index de changement de fournisseur.

* Dans le cas des clients avec une offre fournisseur à paiement mensuel, ce délai est porté à 12 mois si aucune évolution contractuelle nécessitant une intervention sur le comptage n'a eu lieu (modification de la puissance, par exemple). Si une évolution contractuelle nécessitant une intervention sur le comptage a eu lieu dans des 12 derniers mois, ce délai est borné à la date de cette intervention technique.

La prestation n'est pas facturée si :

- l'anomalie avérée concerne un index relevé par le distributeur,
- L'écart entre l'index mis en doute et l'index corrigé diffère de plus de 4000 kWh pour les clients résidentiels et de plus de 8000 kWh pour les clients professionnels, dans le cas d'une contestation de l'index de changement de fournisseur.
- La prestation est réalisée sous réserve qu'elle comprenne un déplacement unique du distributeur.

OPTION 2 Traitement de la demande par le distributeur avec déplacement

Le distributeur se déplace pour relever un index mis en cause et procède à la correction si l'analyse met en évidence une anomalie.

| Actes inclus dans la prestation

- Le relevé d'index,
- L'analyse des consommations du point de connexion
- La correction des index en cas d'anomalie d'index confirmée

Tarif de la prestation	57,39€ HT (68,87€ TTC)
Délai standard	10 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier, accueil agence

Type de prestation	Catégorie	Segment
Traitement et transmission des données de relevé	1	Consommateur C1 C2 C3 C4 Fournisseur C2 C3 C4

F375A

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- Le site soit équipé d'un compteur électronique communicant, avec boîtier IP,
- Le demandeur garantit disposer de l'autorisation expresse du client pour la collecte et la transmission de ses données,
- Un acteur ne sature pas le service avec un trop grand nombre de demandes.

Transmission infra-journalière des données du compteur

Le demandeur peut recevoir à chaque sollicitation les données brutes du compteurs (y compris courbe de charge).

Le demandeur doit déclarer le canal de réception par lequel il souhaite recevoir les données (mail ou voie postale).

La demande est formulée pour chaque PRM.

Les données transmises sont :

- Celles mesurées lors des dernières 24 heures pour la courbe de charge,
- Celles présentes dans le compteur lors de son interrogation pour les index et les paramètres de tarif dynamique.

Pour un même PRM, toute nouvelle demande n'est pas autorisée tant que la précédente n'est pas traitée.

| Actes inclus dans la prestation

- La transmission des données au demandeur

Tarif de la prestation	NF Prestation non facturée
Délai standard	10 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Traitement et transmission des données de relevé	1	Consommateur C1 C2 C3 C4 Fournisseur C1 C2 C3 C4

F380

Transmission de l'historique de courbe de charge

Transmission de la courbe de charge pour un point de connexion actif. La courbe de charge transmise contient des données brutes issues du compteur ou corrigées par Primeo Réseau de Distribution SAS, au choix du demandeur.

La demande porte sur un période rétroactive de 24 mois au maximum à compter de la date de la demande ou pour la période écoulée depuis le début du contrat du client si celle-ci est d'une durée inférieure.

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- Le site soit équipé d'un compteur électronique communicant et télé-accessible,
- La collecte de la courbe de charge ait été activée,
- L'historique de la courbe de charge soit disponible de le SI de Primeo Réseau de Distribution SAS,
- Le demandeur garantisse disposer de l'autorisation expresse du client pour la transmission de données demandées.

| Actes inclus dans la prestation

- La mise à disposition de l'historique de la courbe de charge

Tarif de la prestation	NF Prestation non facturée
Délai standard	10 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Traitement et transmission des données de relevé	1	Consommateur C1 C2 C3 C4 Fournisseur C1 C2 C3 C4

F385A

Transmission de l'historique de consommations

Transmission de l'historique des consommations mensuelles disponibles pour un ou plusieurs points de connexion actifs.

La demande porte sur un période rétroactive de 24 mois au maximum à compter de la date de la demande ou pour la période écoulée depuis le début du contrat du client si celle-ci est d'une durée inférieure.

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- Le demandeur garantit disposer de l'autorisation expresse du client pour la transmission de données demandées,
- La demande concerne l'historique de consommations du ou des consommateurs actuellement en service pour les données demandées.

| Actes inclus dans la prestation

- La communication au demandeur de l'historique de consommations, des puissances atteintes et des dépassements de puissance mensuels par classe temporelle, sur les grilles disponibles.

Tarif de la prestation	NF Prestation non facturée
Délai standard	10 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Traitement et transmission des données de relevé	1	Consommateur C5 Fournisseur C5

F385B

Transmission de l'historique de consommations ou de l'historique d'index

Transmission de l'historique des consommations disponibles d'un ou plusieurs points de connexion actifs sur une période de 24 mois maximum à compter de la date de la demande ou pour la période écoulée depuis le début du contrat du client si celle-ci est d'une durée inférieure.

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- Le demandeur garantit disposer de l'autorisation expresse du client pour la transmission de données demandées,
- La demande concerne l'historique de consommations du ou des consommateurs actuellement en service pour les données demandées.

| Actes inclus dans la prestation

- La communication au demandeur de l'historique des consommations.

Tarif de la prestation	NF Prestation non facturée
Délai standard	10 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Vérification d'appareils	1	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3

F400

Intervention pour permettre la vérification des protections HTA par un prestataire agréé

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification du dispositif de protection HTA de l'installation des installations électriques d'un client (prestation F401 – Option1) par un prestataire agréé.

Pour rappel, dans tous les cas, l'intervention de Primeo Réseau de Distribution SAS est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

| Actes inclus dans la prestation

- La vérification des travaux effectués
- Les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation

Tarif de la prestation	339,49€ HT (407,39€ TTC)
Délai standard	10 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Vérification d'appareils	2	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3

F401 – Option 1

Dans tous les cas, l'intervention de Primeo Réseau de Distribution SAS est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier que les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

NB : Primeo Réseau de Distribution SAS peut demander au client une vérification des protections en cas de présomption de dysfonctionnement.

Vérification des protections

La prestation consiste à vérifier le dispositif de protection des installations électriques d'un client.

Cette prestation peut être réalisée par Primeo Réseau de Distribution SAS ou un autre prestataire agréé. Sont considérés comme agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Cette prestation comporte 3 options

OPTION 1 - Clients C1 à C3 – Vérification seule des protections HTA

La prestation consiste à vérifier tout ou partie des équipements contribuant à la fonction de protection HTA de l'installation client (Transformateur de Courant, Protections HTA NF C13-100)

| Actes inclus dans la prestation

- Les manœuvres et la consignation, selon la délégation de responsabilité du chef d'établissement auquel est rattaché le point de connexion
- L'installation et la dépose du matériel de vérification (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires)
- La déconsignation et les manœuvres, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion
- La vérification des protections HTA (y compris protection watt métrique homopolaire Pwh si existante) et selon les cas leur réglage
- La vérification des circuits de protections y compris le cas échéant la vérification des TC (Transformateurs de Courant) et TT (Transformateurs de Tension)

Tarif de la prestation	328,09€ HT (393,71€ TTC) Dans tous les cas, lorsque la vérification est demandée par Primeo Réseau de Distribution SAS, suite à présomption de dysfonctionnement, Primeo Réseau de Distribution SAS prend à sa charge le coût de la prestation si les protections présentent des anomalies
Délai standard	10 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier

Type de prestation	Catégorie	Segment
Vérification d'appareils	2	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3 C4 C5

F401 – Option 2

Dans tous les cas, l'intervention de Primeo Réseau de Distribution SAS est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier que les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

NB : Primeo Réseau de Distribution SAS peut demander au client une vérification des protections en cas de présomption de dysfonctionnement.

Vérification des protections

La prestation consiste à vérifier le dispositif de protection des installations électriques d'un client.

Cette prestation peut être réalisée par Primeo Réseau de Distribution SAS ou un autre prestataire agréé. Sont considérés comme agréés les prestataires accrédités COFRAC.

OPTION 2 - Vérification seule des protections de découplage des groupes électrogènes

La prestation, qui concerne les clients possédant un moyen de production d'électricité de secours et ne disposant pas de contrat d'injection pour l'énergie injectée sur le réseau public de distribution, consiste à vérifier les équipements de protection de cette installation (protections de découplage, Transformateurs de Courant)

| Actes inclus dans la prestation

- Les manœuvres et la consignation, selon la délégation de responsabilité du chef d'établissement auquel est rattaché le point de connexion
- L'installation et la dépose du matériel de vérification (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires)
- La déconsignation et les manœuvres, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion
- La vérification des protections de découplage, et selon les cas leur réglage
- La vérification des TC (Transformateurs de Courant)

Tarif de la prestation	328,09€ HT (393,71€ TTC) Dans tous les cas, lorsque la vérification est demandée par Primeo Réseau de Distribution SAS, suite à présomption de dysfonctionnement, Primeo Réseau de Distribution SAS prend à sa charge le coût de la prestation si les protections présentent des anomalies
Délai standard	10 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier

Type de prestation	Catégorie	Segment
Vérification d'appareils	2	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3

F401 – Option 3

Dans tous les cas, l'intervention de Primeo Réseau de Distribution SAS est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier que les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

NB : Primeo Réseau de Distribution SAS peut demander au client une vérification des protections en cas de présomption de dysfonctionnement.

Vérification des protections

La prestation consiste à vérifier le dispositif de protection des installations électriques d'un client.

Cette prestation peut être réalisée par Primeo Réseau de Distribution SAS ou un autre prestataire agréé. Sont considérés comme agréés les prestataires accrédités COFRAC.

OPTION 3 - Vérification simultanée de protections HTA et des protections de découplage des groupes électrogènes

La prestation, qui concerne les clients possédant un moyen de production d'électricité de secours et ne disposant pas de contrat d'injection pour l'énergie injectée sur le réseau public de distribution, consiste à effectuer une vérification des protections HTA et des équipements de protection des installations de production de secours.

| Actes inclus dans la prestation

- Les manœuvres et la consignation, selon la délégation de responsabilité du chef d'établissement auquel est rattaché le point de connexion
- L'installation et la dépose du matériel de vérification (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires)
- La déconsignation et les manœuvres, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion
- La vérification des circuits de protections y compris le cas échéant la vérification des TC (Transformateurs de Courant) et TT (Transformateurs de Tension)
- La vérification des protections HTA (y compris protection watt métrique homopolaire Pwh si existante) et selon les cas leur réglage
- La vérification des protections de découplage et selon les cas leur réglage

Tarif de la prestation	P1 – P2 - 394,04€ HT (472,85€ TTC) Dans tous les cas, lorsque la vérification est demandée par Primeo Réseau de Distribution SAS, suite à présomption de dysfonctionnement, Primeo Réseau de Distribution SAS prend à sa charge le coût de la prestation si les protections présentent des anomalies
Délai standard	10 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier

Type de prestation	Catégorie	Segment
Vérification d'appareils	1	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3 C4 C5

F410

Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification du dispositif de protection de découplage des installations électriques d'un client (prestation F401 – Option2) par un prestataire agréé choisi par le client

Pour rappel, dans tous les cas, l'intervention de Primeo Réseau de Distribution SAS est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

| Actes inclus dans la prestation

- La vérification des travaux effectués
- Les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation

Tarif de la prestation	339,49€ HT (407,39€ TTC)
Délai standard	10 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Vérification d'appareils	1	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3

F415

Intervention pour permettre la vérification des protections HTA et de découplage par un prestataire agréé

La prestation consiste à intervenir afin de permettre la vérification simultanée du dispositif de protection HTA de découplage des groupes électrogènes des installations électriques d'un client (prestation P401 – Option3) par un prestataire agréé

Pour rappel, dans tous les cas, l'intervention de Primeo Réseau de Distribution SAS est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.

| Actes inclus dans la prestation

- La vérification des travaux effectués
- Les manœuvres nécessaires à la remise en exploitation

Tarif de la prestation	417,83€ HT (501,40€ TTC)
Délai standard	10 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Vérification d'appareils	1	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3

F420A – Option 1

Clauses restrictives

* En pratique, une tolérance de + ou – trois mois par rapport à la date anniversaire de la vérification de l'année précédente sera acceptable pour la date de vérification de l'étalon.

Vérification sur le dispositif de comptage

La prestation consiste à vérifier le dispositif de comptage

Cette prestation ne peut être utilisée en cas de contestation d'ordre juridique.

Cette prestation comporte 2 options

OPTION 1 – Vérification métrologique du compteur

Vérification du bon fonctionnement du compteur sans déposer celui-ci (un compteur est déclaré conforme si les valeurs d'erreurs mesurées ne dépassent pas les seuils de tolérance réglementaires).

Le client a le choix entre faire vérifier son compteur par un technicien de Primeo Réseau de Distribution SAS ou par un laboratoire extérieur. Dans le premier cas, la prestation est facturée au tarif indiqué dans le catalogue, si le compteur s'avère conforme. Dans le deuxième cas, la prestation est facturée au coût réel (y compris le coût du laboratoire) si le compteur s'avère conforme. Dans les deux cas, la vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.

Actes inclus dans la prestation

- L'installation du matériel (étalon de référence étalonné annuellement, valise d'injection, pince ampèremétrique, câbles et accessoires)
- La vérification métrologique
- Le cas échéant, le contrôle de cohérence des TC (Transformateurs de Courant, TT (Transformateur de Tension),
- Le relevé d'index
- La dépose des appareils de vérification
- La remise d'un constat de vérification métrologique

Tarif de la prestation	287,23€ HT (344,68€ TTC)
Délai standard	10 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier

Type de prestation	Catégorie	Segment
Vérification d'appareils	1	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3

F420A – Option 2

Clauses restrictives

* En pratique, une tolérance de + ou – trois mois par rapport à la date anniversaire de la vérification de l'année précédente sera acceptable pour la date de vérification de l'étalon.

Vérification sur le dispositif de comptage

La prestation consiste à vérifier le dispositif de comptage

Cette prestation ne peut être utilisée en cas de contestation d'ordre juridique.

Cette prestation comporte 2 options

OPTION 2 – Vérification suite à changement de TC (Transformateur de Courant), TT (Transformateur de Tension) HTA

Contrôle de la chaîne de mesure en HTA suite à changement de TC, TT par le client ou suite à une modification de couplage.

| Actes inclus dans la prestation

- La vérification de la cohérence métrologique avec l'énergie mesurée par le compteur,
- La vérification du câblage des TC (Transformateurs de Courant), TT (Transformateur de Tension),
- Le relevé d'index

Tarif de la prestation	167,48€ HT (200,98€ TTC)
Délai standard	10 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier

Type de prestation	Catégorie	Segment
Vérification d'appareils	1	Fournisseur C4

F420B

Vérification sur le dispositif de comptage

Vérification du bon fonctionnement du compteur sans déposer celui-ci (un compteur est déclaré conforme si les valeurs d'erreurs mesurées ne dépassent pas les seuils de tolérance réglementaires).

Le client a le choix entre faire vérifier son compteur par un technicien de Primeo Réseau de Distribution SAS ou par un laboratoire extérieur. Dans le premier cas, la prestation est facturée au tarif indiqué dans le catalogue, si le compteur s'avère conforme. Dans le deuxième cas, la prestation est facturée au coût réel (y compris le coût du laboratoire) si le compteur s'avère conforme. Dans les deux cas, la vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.

Clauses restrictives

** En pratique, une tolérance de + ou – trois mois par rapport à la date anniversaire de la vérification de l'année précédente sera acceptable pour la date de vérification de l'étalon.*

| Actes inclus dans la prestation

- L'installation du matériel (étalon de référence étalonné annuellement, valise d'injection, pince ampèremétrique, câbles et accessoires)
- La vérification métrologique
- Le cas échéant, le contrôle de cohérence des TC (Transformateurs de Courant, TT (Transformateur de Tension),
- Le relevé d'index
- La dépose des appareils de vérification
- La remise d'un constat de vérification métrologique

Tarif de la prestation	287,23€ HT (344,68€ TTC)
Délai standard	10 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier

Type de prestation	Catégorie	Segment
Vérification d'appareils	1	Fournisseur C5

F420C – Option 1

Clauses restrictives

* En pratique, une tolérance de + ou – trois mois par rapport à la date anniversaire de la vérification de l'année précédente sera acceptable pour la date de vérification de l'étalon.

Vérification sur le dispositif de comptage

La prestation consiste à vérifier le dispositif de comptage

Cette prestation ne peut être utilisée en cas de contestation d'ordre juridique.

Cette prestation comporte 2 options

OPTION 1 – Vérification métrologique du compteur

Vérification du bon fonctionnement du compteur sans déposer celui-ci (un compteur est déclaré conforme si les valeurs d'erreurs mesurées ne dépassent pas les seuils de tolérance réglementaires).

Le client a le choix entre faire vérifier son compteur par un technicien de Primeo Réseau de Distribution SAS ou par un laboratoire extérieur. Dans le premier cas, la prestation est facturée au tarif indiqué dans le catalogue, si le compteur s'avère conforme. Dans le deuxième cas, la prestation est facturée au coût réel (y compris le coût du laboratoire) si le compteur s'avère conforme. Dans les deux cas, la vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.

Actes inclus dans la prestation

- L'installation du matériel (étalon de référence étalonné annuellement, valise d'injection, pince ampèremétrique, câbles et accessoires)
- La vérification métrologique
- Le cas échéant, le contrôle de cohérence des TC (Transformateurs de Courant, TT (Transformateur de Tension),
- Le relevé d'index
- La dépose des appareils de vérification
- La remise d'un constat de vérification métrologique

Tarif de la prestation	287,23€ HT (344,68€ TTC)
Délai standard	10 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier

Type de prestation	Catégorie	Segment
Vérification d'appareils	1	Fournisseur C5

F420C – Option 2

Clauses restrictives

* En pratique, une tolérance de + ou – trois mois par rapport à la date anniversaire de la vérification de l'année précédente sera acceptable pour la date de vérification de l'étalon.

Vérification sur le dispositif de comptage

La prestation consiste à vérifier le dispositif de comptage

Cette prestation ne peut être utilisée en cas de contestation d'ordre juridique.

Cette prestation comporte 2 options

OPTION 1 – Vérification visuelle du compteur

Simple contrôle visuel du bon fonctionnement des appareils de comptage en présence du client.

| Actes inclus dans la prestation

- Le contrôle visuel du fonctionnement des appareils de comptage
- Le relevé d'index
- La remise d'un compte-rendu de contrôle visuel des appareils de comptage

Tarif de la prestation	31,82€ HT (38,18€ TTC) La vérification visuelle n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur
Délai standard	10 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier

Type de prestation	Catégorie	Segment
Vérification d'appareils	1	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3 C4

F450 1/2

Mise sous tension pour essai des installations électriques

Mise sous tension pour essais (MSTPE) des installations électriques d'un point de connexion nouvellement créé. S'applique exclusivement aux installations à usage permanent des bâtiments commerciaux, industriels ou administratifs, et ce, sur des installations totalement achevées. Pour les clients C2 à C4, la prestation n'est proposée que conjointement à une demande de mise en service, et dans les conditions contractuelles de cette mise en service.

La demande de prestation MSTPE doit être formulée conjointement à la demande de mise en service à la suite d'un raccordement nouveau. Elle permet de réaliser les essais nécessaires :

- À l'obtention de l'attestation de conformité validée par CONSUEL,
- Éventuellement des attestations nécessaires à la mise en exploitation du site concerné,
- Éventuellement à la réception des process mis en œuvre sur le site concerné.

NB : la MSTPE ne peut pas servir à la mise en activité du site par l'utilisateur. Primeo Réseau de Distribution SAS est seul habilité à autoriser la MSTPE et à un fixer la durée.

| Actes inclus dans la prestation

- La constitution et le suivi du dossier,
- Mise sous tension de l'installation électrique (MST)
- Mise hors tension de l'installation électrique (MHT), sauf si la mise en service définitive est réalisée au plus tard à l'issue de la période accordée pour la MSTPE

Au plus tard à l'issue de la période convenue de MSTPE, et si l'utilisateur a fourni à Primeo Réseau de Distribution SAS l'attestation de conformité validée par CONSUEL dans les délais, et si le fournisseur a émis une demande valable de mise en service, Primeo Réseau de Distribution SAS met en service l'installation. Il n'y a alors pas de MHT. Seules les actions liées à la MST sont alors facturées :

Tarif de la prestation	617,30€ HT (740,76€ TTC)
Délai standard	10 jours ouvrés à compter de la réception de la demande. La durée de la MSTPE ne peut excéder un mois sauf demande de dérogation justifiée
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier

A l'issue de la période accordée de MSTPE, en l'absence de l'attestation de conformité validée par CONSUEL et de mise en service, le point de connexion concerné est mis hors tension par Primeo Réseau de Distribution SAS le client étant prévenu de fait de l'échéance de la période de MSTPE. Les actions liées à la MST et à la MHT sont alors facturées :

Tarif de la prestation	954,09€ HT (1144,91€ TTC)
Délai standard	10 jours ouvrés à compter de la réception de la demande. La durée de la MSTPE ne peut excéder un mois sauf demande de dérogation justifiée
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier

Type de prestation	Catégorie	Segment
Vérification d'appareils	1	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3 C4

F450 2/2

Mise sous tension pour essai des installations électriques

Conditions d'application Prestation F450 :

La prestation est réalisée sous réserve que :

- Pour les clients C1, un contrat CARD ait été signé, un accord de rattachement au responsable d'équilibre ait été transmis ou que le client dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité,
- Primeo Réseau de Distribution SAS ait contrôlé la conformité des ouvrages aux normes en vigueur,
- Les conventions de raccordement et d'exploitation soient en vigueur,
- La puissance demandée dans le cadre de la MSTPE soit au plus égale à la puissance de raccordement,
- Le demandeur ou son représentant soient présents lors de l'intervention,
- Le cas échéant, les travaux de raccordement soient terminés en totalité y compris le télé-relevé et que la mise en exploitation des ouvrages de raccordement ait été réalisée,
- Le cas échéant la contribution aux travaux de raccordement ait été payée en totalité,

Si la MHT n'est pas possible (accès impossible par exemple) ou si la MSTPE est utilisée à d'autres fins que les essais (ouverture au bâtiment au public par exemple) Primeo RD se réserve le droit d'en informer les autorités administratives départementales

Type de prestation	Catégorie	Segment
Vérification d'appareils	1	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3

F460A

Séparation de réseaux

La prestation consiste à mettre hors tension l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux.

Rappel : la déconnexion des têtes de câbles aux limites d'exploitation n'est pas comprise dans la prestation. Utilisation de la fiche P860.

Les points de séparation et les moyens à mettre en œuvre (ouverture des interrupteurs, pose de mise à la terre ou fermeture des sectionneurs de mise à la terre, mise hors tension des têtes de câbles d'alimentation...) sont choisis par Primeo Réseau de Distribution SAS en fonction des limites d'exploitation et de la nature des interventions à réaliser par le client.

| Actes inclus dans la prestation

- La décondamnation d'appareils si nécessaire (selon demande du client)
- Les manœuvres d'exploitation et la condamnation des interrupteurs du Réseau de Distribution Public pour en assurer la continuité
- La réalisation de la séparation du réseau
- La VAT (Vérification d'Absence de Tension) et la mise à la terre par un dispositif adapté au type de réseau si nécessaire
- L'ouverture des appareils d'alimentation du poste client, en tenant compte des limites d'exploitation
- La remise d'une Attestation de Séparation du Réseau (ASR) au chef d'établissement, précisant en particulier les limites des installations séparées

Et à l'issue des travaux :

- Le contrôle de l'installation en présence du chef d'établissement ou de son représentant
- La restitution de l'attestation de séparation du réseau (ASR)
- La condamnation des appareils si nécessaire
- La remise sous tension de l'installation
- La reprise du schéma normal d'exploitation

NB : Dans l'intérêt général et afin de limiter le nombre de coupures annuelles subies par les utilisateurs du réseau, Primeo Réseau de Distribution SAS peut être amené à reporter une opération de séparation de réseau (certaines séparations de réseau nécessitent en effet de couper plusieurs utilisateurs)

Tarif de la prestation	271,28€ HT (325,54€ TTC)
Délai standard	A une date convenue avec le client, sachant qu'un délai minimum de 21 jours est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Vérification d'appareils	1	Fournisseur C4 C5

F460B

Séparation de réseaux

La prestation consiste à mettre hors tension l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux.

Les points de séparation et les moyens à mettre en œuvre (ouverture des interrupteurs, pose de mise à la terre ou fermeture des sectionneurs de mise à la terre, mise hors tension des têtes de câbles d'alimentation...) sont choisis par Primeo Réseau de Distribution SAS en fonction des limites d'exploitation et de la nature des interventions à réaliser par le client.

| Actes inclus dans la prestation

- La décondamnation d'appareils si nécessaire (selon demande du client)
 - La réalisation de la séparation du réseau
 - La VAT (Vérification d'Absence de Tension) et la mise à la terre par un dispositif adapté au type de réseau si nécessaire
 - La remise d'une Attestation de Séparation du Réseau (ASR) au chef d'établissement, précisant en particulier les limites des installations séparées
- Et à l'issue des travaux :
- Le contrôle de l'installation en présence du chef d'établissement ou de son représentant
 - La restitution de l'attestation de séparation du réseau (ASR)
 - La condamnation des appareils si nécessaire
 - La remise sous tension de l'installation
 - La reprise du schéma normal d'exploitation

NB : Dans l'intérêt général et afin de limiter le nombre de coupures annuelles subies par les utilisateurs du réseau, Primeo Réseau de Distribution SAS peut être amené à reporter une opération de séparation de réseau (certaines séparations de réseau nécessitent en effet de couper plusieurs utilisateurs)

Tarif de la prestation	186,10€ HT (223,32€ TTC)
Délai standard	A une date convenue avec le client, sachant qu'un délai minimum de 21 jours est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Vérification d'appareils	2	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3

F480

Vérification des protections d'un transformateur

La prestation consiste à vérifier tout ou partie des équipements contribuant à la fonction de protection du transformateur HTB/BT de l'installation client (DGPT2, fusible HTA).

Les points de séparation et les moyens à mettre en œuvre (ouverture des interrupteurs, pose de mise à la terre ou fermeture des sectionneurs de mise à la terre, mise hors tension des têtes de câbles d'alimentation...) sont choisis par Primeo Réseau de Distribution SAS en fonction des limites d'exploitation et de la nature des interventions à réaliser par le client.

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- Les matériels aptes à l'exploitation aient été fournis par le client si ceux en place n'étaient pas adaptés

Actes inclus dans la prestation

- Manœuvres et consignation, selon la délégation de responsabilité du chef de l'établissement auquel est rattaché le point de connexion
- Contrôle visuel du transformateur (étanchéité, niveau d'huile, nettoyage, ventilation du local)
- Test de la chaîne de protection du relais DGPT2 (Détecteur gaz, pression, température 2 niveaux)
- Inspection du compartiment des câbles et fusibles HTA de la cellule transformateur (nettoyage, serrage, graissage, inspection des fusibles HTA et du sectionneur de terre aval)
- Déconsignation de manœuvres, selon la délégation de responsabilité du chef d'établissement auquel est rattaché le point de connexion
- Rédaction du rapport d'intervention

Tarif de la prestation	305,99€ HT (367,19€ TTC)
Délai standard	10 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Vérification d'appareils	2	Consommateur C1 C2 C3 Fournisseur C1 C2 C3

F485

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- La demande de séparation de réseaux F460A éventuellement nécessaire devra être réalisée par le client auprès de son fournisseur (C2-C3), ou directement auprès de Primeo Réseau de Distribution SAS (C1)

Entretien d'un poste de transformation

La prestation consiste à réaliser un entretien préventif et curatif du poste de transformation HTA hors tension sur une demi-journée.

Les points de séparation et les moyens à mettre en œuvre (ouverture des interrupteurs, pose de mise à la terre ou fermeture des sectionneurs de mise à la terre, mise hors tension des têtes de câbles d'alimentation...) sont choisis par Primeo Réseau de Distribution SAS en fonction des limites d'exploitation et de la nature des interventions à réaliser par le client.

Actes inclus dans la prestation

- Vérification et présence du matériel de sécurité,
- Vérification et entretien des verrouillages de sécurité,
- Contrôle du diélectrique du transformateur,
- Contrôle du fonctionnement du système de sécurité du transformateur (DGPT2),
- Contrôle et entretien des systèmes de manipulation des cellules HT,
- Vérification du système de ventilation du local,
- Vérification de la prise de terre et des liaisons équipotentielles

Tarif de la prestation	Poste moins de 10 ans ou entretien régulier = 454,05€ HT (544,86€ TTC) Poste moins de 10 ans - atmosphère polluée = 908,10€ HT (1089,72€ TTC) Poste moins de 10 ans - non entretenu ou plus de 10 ans = Sur Devis
Délai standard	La prestation est réalisée à une date convenue avec le client
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Prestations liées à la qualité de fourniture	1	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3

F600 – Option 1

Bilan qualité fourniture HTA

Cette prestation consiste à établir des bilans semestriels de continuité portant sur des engagements standards, ou à souscrire des engagements personnalisés de continuité et de qualité de l'onde et à établir des bilans associés

Cette prestation comporte 3 options

OPTION 1 – Bilan standard semestriel de continuité

Un bilan standard semestriel de continuité portant sur des engagements standards et couvrant la période précédant la date d'envoi du bilan (les coupures sont comptabilisées à partir des relevés effectués par Primeo Réseau de Distribution SAS sur le réseau alimentant le site)

| Actes inclus dans la prestation

- L'envoi du bilan semestriel de continuité comprenant :
 - Le nombre de coupures brèves et longues ou nombre global de coupures
 - Leurs motifs
 - Leur durée

Tarif de la prestation	253,99€ HT (304,79€ TTC)
Délai standard de réalisation	1 mois à compter de la fin de la période concernée
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Prestations liées à la qualité de fourniture	1	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3

F600 – Option 2

Bilan qualité fourniture HTA

Cette prestation consiste à établir des bilans semestriels de continuité portant sur des engagements standards, ou à souscrire des engagements personnalisés de continuité et de qualité de l'onde et à établir des bilans associés

Cette prestation comporte 3 options

OPTION 2 – Bilans personnalisés annuels et semestriels de continuité

Des seuils personnalisés de continuité sont proposés au client et un bilan lui est adressé sur la tenue des engagements personnalisés de continuité souscrits par le client dans le cadre d'un contrat.

| Actes inclus dans la prestation

- L'envoi du bilan semestriel de continuité comprenant :
 - Le nombre de coupures brèves et longues ou nombre global de coupures
 - Leurs motifs
 - Leur durée

Tarif de la prestation	Bilan annuel : 313,36€ HT (376,03€ TTC) Bilan semestriel supplémentaire : 253,99€ HT (304,79€ TTC)
Délai standard de réalisation	1 mois à compter de la fin de la période concernée
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Prestations liées à la qualité de fourniture	1	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3

F600 – Option 3

Bilan qualité fourniture HTA

Cette prestation consiste à établir des bilans semestriels de continuité portant sur des engagements standards, ou à souscrire des engagements personnalisés de continuité et de qualité de l'onde et à établir des bilans associés

Cette prestation comporte 3 options

OPTION 3 – Bilans personnalisés annuels et semestriels de qualité

Des seuils personnalisés de qualité de l'onde sont proposés au client et un bilan lui est adressé sur la tenue des engagements personnalisés portant sur les creux de tension souscrits par le client dans le cadre d'un contrat.

| Actes inclus dans la prestation

- L'envoi du bilan semestriel de continuité comprenant :
 - Le nombre de coupures brèves et longues ou nombre global de coupures
 - Leurs motifs
 - Leur durée

Tarif de la prestation	Bilan annuel : 1231,60€ HT (1477,92€ TTC) Bilan semestriel supplémentaire : 253,99€ HT (304,79€ TTC)
Délai standard de réalisation	1 mois à compter de la fin de la période concernée
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Prestations liées à la qualité de fourniture	2	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3 C4 C5

F610

Analyse ponctuelle des variations lentes de tension

La prestation consiste à effectuer une mesure des variations de tension, afin de déterminer si les engagements réglementaires ou contractuels liés aux fluctuations lentes de tension sont respectés

Le client peut choisir Primeo Réseau de Distribution SAS ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

| Actes inclus dans la prestation

- La pose d'un analyseur de réseau
- La dépose de l'analyseur de réseau
- L'analyse des résultats
- La rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse du demandeur

Tarif de la prestation	369,78€ HT (443,74€ TTC) Dans tous les cas, Primeo Réseau de Distribution SAS prend à sa charge le coût de la prestation si l'analyse des enregistrements montre que les variations lentes de tension dépassent les valeurs réglementaires ou contractuelles
Délais standards de la réalisation	A la date convenue avec le client (la période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente)
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Prestations liées à la qualité de fourniture	2	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3 C4 C5

F620

Analyse ponctuelle de la qualité de l'alimentation

La prestation consiste à effectuer une mesure de la qualité de l'alimentation, afin de déterminer si une perturbation provient du réseau ou si les engagements réglementaires ou contractuels sont respectés

Le client peut choisir Primeo Réseau de Distribution SAS ou un autre prestataire agréé. Sont considérés agréés les prestataires accrédités COFRAC.

Selon la demande, l'analyse peut porter sur un ou plusieurs des éléments suivants :

- les fluctuations rapides (flicker/papillotement),
- les fluctuations lentes de tension,
- les creux de tension,
- les déséquilibres,
- la fréquence,
- les microcoupures,
- les harmoniques.

| Actes inclus dans la prestation

- La pose d'un analyseur de réseau
- La dépose de l'analyseur de réseau
- L'analyse des résultats
- La rédaction et l'envoi du compte-rendu de l'analyse du demandeur

Tarif de la prestation	1513,62€ HT (1816,34€ TTC) Dans tous les cas, Primeo Réseau de Distribution SAS prend à sa charge le coût de la prestation si l'analyse des enregistrements montre que les variations lentes de tension dépassent les valeurs réglementaires ou contractuelles
Délais standards de la réalisation	A la date convenue avec le producteur (la période d'enregistrement se situe généralement entre 1 et 4 semaines, selon que la variation de tension supposée est aléatoire ou récurrente)
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Raccordement et modification de raccordement	3	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3 C4 C5

F800 1/2

Clauses restrictives

La réalisation des travaux est soumise à l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement, au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR. Et pour les points de connexion C1 à C4, à la signature de l'éventuelle convention de raccordement.

Pour le raccordement provisoire d'une durée supérieure à 3 mois d'une caravane ou assimilé, une autorisation d'urbanisme est nécessaire pour donner suite à la demande.

La mise en service est réalisée sous réserve que :

- les travaux de raccordement soient terminés et que la mise en exploitation des ouvrages de raccordement de Primeo RD ait été réalisée,
- Le client signe une lettre "Engagement alimentation électrique temporaire" relative à la conformité des installations avec les normes en vigueur (notamment NF C13-100 pour le domaine de tension HTA) et qui indique la date limite au-delà de laquelle la fourniture sera interrompue (maximum 1 an renouvelable sous conditions)
- Le client demandeur dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité,
- Le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention,
- Le client se soit acquitté de la totalité des coûts des travaux;

Primeo RD ne procède pas au raccordement s'il reçoit une injonction de l'autorité compétente.

Raccordement provisoire pour une durée > 28 jours

Raccorder au Réseau Public de Distribution puis mettre en service, pour une durée supérieure à 28 jours, une installation provisoire conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Primeo Réseau de Distribution SAS

| Actes inclus dans la prestation

- Les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution
- La mise en service du raccordement provisoire
- Le débranchement et la résiliation
- La pose et dépose du dispositif de comptage
- Lorsque des travaux sur le réseau concédé à Primeo RD sont nécessaires, la rédaction de la Proposition de raccordement (PDR : offre technique, offre financière et planning type)
- Pour les points de connexion C1 à C4, la rédaction et la signature de l'éventuelle convention d'exploitation

Actes non-inclus dans la prestation

En cas de demande de prolongation du raccordement provisoire, Primeo Réseau de Distribution SAS se réserve le droit de procéder à une visite annuelle de contrôle de l'usage et de la conformité dudit raccordement, dans cette situation :

- Primeo RD doit avoir en sa possession la lettre d'engagement signée du client. En l'absence de ce document, pour bénéficier de la prolongation de son raccordement provisoire, le client s'engage à le transmettre dans les plus brefs délais à Primeo RD.
- Le tarif de la visite de contrôle correspond au tarif de la prestation F920.

Pour les points de connexion en contrat unique, la visite est facturée au fournisseur titulaire du point.

Pour un point de connexion C5, la demande de prolongation peut émaner du client avec accord de son fournisseur ou du fournisseur lui-même.

Type de prestation	Catégorie	Segment
Raccordement et modification de raccordement	3	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3 C4 C5

F800 2/2

Tarif de la prestation	<p>Le prix consiste en une partie forfaitaire à laquelle s'ajoute une partie variable sur devis, si besoin d'extension du réseau public de distribution;</p> <p>Raccordement dans le domaine de tension BT : le prix de la prestation est forfaitaire selon le type de branchement réalisé et figure dans le Barème de Facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du Réseau Public de Distribution d'électricité concédé à Primeo RD (disponible sur le site internet de Primeo RD) Au titre du devis : lorsque des travaux sont nécessaires sur le RPD, un devis (PDR) complémentaire relatif à ces travaux est établi selon les dispositions du Barème de Facturation cité. Il est directement adressé pour accord au demandeur du raccordement.</p> <p>Raccordement dans le domaine de tension HTA : un devis (PDR) relatif à ces travaux est établi directement au demandeur du raccordement selon les disposition sur Barème de Facturation cité.</p>
Délai standard	<p>A réception de la totalité des éléments du dossier selon les cas:</p> <p>C4 - C5 SANS TRAVAUX SUR LE RPD</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réalisation du raccordement en STANDARD 1 sous 10 jours ouvrés. -Réalisation du raccordement en EXPRESS sous 2 jours ouvrés. <p>• SANS TRAVAUX SUR LE RPD</p> <ul style="list-style-type: none"> -Proposition de raccordement (PDR) sous 10 jours ouvrés. -Réalisation du raccordement à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR. <p>• AVEC TRAVAUX SUR LE RPD</p> <ul style="list-style-type: none"> -Proposition de raccordement (PDR) : C5 sous 6 semaines, C1 à C4 sous 3 mois. -Réalisation du raccordement idem point ci-dessus.
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Raccordement et modification de raccordement	3	Fournisseur C4 C5

F820

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- Le client demandeur dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité,
- Le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention,
- Le client se soit acquitté de la totalité des coûts des travaux.

Raccordement provisoire pour une durée ≤ 28 jours

Raccorder au Réseau Public de Distribution puis mettre en service, pour une durée maximale de 28 jours, une installation provisoire conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Primeo Réseau de Distribution SAS

| Actes inclus dans la prestation

- Les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution
- La mise en service du raccordement provisoire
- Le déraccordement et la résiliation
- La pose et dépose du dispositif de comptage
- Lorsque des travaux sur le réseau concédé à Primeo RD sont nécessaires, la rédaction de la Proposition de raccordement (PDR : offre technique, offre financière et planning type)
- Pour les points de connexion C4, la rédaction et la signature de l'éventuelle convention d'exploitation

Tarif de la prestation	Le prix consiste en une partie forfaitaire à laquelle s'ajoute une partie variable sur devis, si besoin d'extension du réseau public de distribution. Le prix de la prestation est forfaitaire selon le type de branchement réalisé et figure dans le Barème de Facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du Réseau Public de Distribution d'électricité concédé à Primeo RD. Au titre du devis : lorsque des travaux sont nécessaires sur le RPD, un devis (PDR) complémentaire relatif à ces travaux est établi selon les dispositions du Barème de Facturation cité. Il est directement adressé pour accord au demandeur du raccordement.
Délai standard	A réception de la totalité des éléments du dossier selon les cas: <ul style="list-style-type: none"> • SANS TRAVAUX SUR LE RPD <ul style="list-style-type: none"> - Proposition de raccordement (PDR) sous 10 jours ouvrés. • AVEC TRAVAUX SUR LE RPD <ul style="list-style-type: none"> - Proposition de raccordement (PDR) : C5 sous 6 semaines, C4 sous 3 mois. - Réalisation du raccordement idem point ci-dessus NB : le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage de Primeo RD (il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage)
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Raccordement et modification de raccordement	3	Consommateur C1 C2 C3 C4 C5

F840

Cluses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve qu'une autorisation d'urbanisme ait été délivrée par l'autorité compétente dans le cas des projets nécessitant une telle autorisation

La réalisation des travaux est soumise :

- À l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement,
- Au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR,
- Pour les points de connexion C1 à C4 à la signature de la convention de raccordement,
- À l'acceptation formelle par la collectivité en charge de l'urbanisme, le cas échéant, de la prise en charge de l'extension du réseau ainsi que de la réalisation des travaux associés.
- Pour les points de connexion C1 à C4, dans le cas d'une modification de raccordement, les conventions de raccordement et le cas échéant d'exploitation doivent être mises à jour.

Raccordement

La prestation consiste à raccorder physiquement une installation définitive au réseau existant conformément au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Primeo Réseau de Distribution SAS. La prestation correspond également aux modifications de raccordement dans le cadre des demandes d'augmentation ou de diminution de la puissance souscrite par rapport à la puissance de raccordement initiale, lorsque des travaux sont nécessaires.

Actes inclus dans la prestation

- L'étude de la solution technique
- La rédaction de la Proposition de Raccordement (PDR : offre technique et financière, échéancier)
- Les travaux de raccordement du site au réseau public de distribution (y compris la pose du dispositif de comptage, et le cas échéant, le raccordement au Réseau Téléphonique Commuté si la ligne est disponible, et le réglage des protections)

Tarif de la prestation	Prestation sur devis établi selon les dispositions du barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Primeo Réseau de Distribution SAS
Délais standards de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Proposition de raccordement</i> = se reporter au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Primeo Réseau de Distribution SAS (le délai d'envoi de la PDR est compté à partir de la réception de la totalité des éléments du dossier) • <i>Travaux</i> = Fin des travaux à une date convenue avec le producteur sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR (le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage de Primeo Réseau de Distribution SAS – il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage)
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Raccordement et modification de raccordement	3	Consommateur C1 C2 C3 C4 C5 Fournisseur C1 C2 C3 C4 C5

F860

Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement

La prestation consiste à réaliser une ou plusieurs des opérations suivantes :

- déplacement du comptage d'un point de connexion,
- déplacement de tout ou partie des ouvrages du raccordement d'un point de connexion,
- modification de la technique du raccordement d'un point de connexion (passage aérien/souterrain par exemple).

La prestation ne s'applique pas aux modifications de raccordement engendrées par des demandes de modifications de puissance (dans ce cas, se reporter à la fiche F170 ou F180)

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve qu'une autorisation d'urbanisme ait été délivrée par l'autorité compétente dans le cas des projets nécessitant une telle autorisation

La réalisation des travaux est soumise :

- À l'acceptation de la PDR par le demandeur du raccordement,
- Au respect de l'échéancier de paiement défini dans la PDR,
- Pour les points de connexion C1 à C4 à la signature de la convention de raccordement mise à jour.

Actes inclus dans la prestation

- L'étude de la solution technique
- La rédaction de la Proposition de Raccordement (PDR : offre technique et financière, échéancier)
- La réalisation des travaux (y compris changement de dispositif de comptage si nécessaire)

Par ailleurs, elle intègre pour les points de connexion C1 à C4 la rédaction et la signature des éventuelles convention de raccordement et d'exploitation

Tarif de la prestation	Prestation sur devis établi selon les dispositions du barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Primeo Réseau de Distribution SAS
Délais standards de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Proposition de raccordement</i> = Envoi dans les délais convenus avec le client et au maximum dans le délai figurant au barème de facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité concédé à Primeo Réseau de Distribution SAS (le délai d'envoi de la PDR est compté à partir de la réception de la totalité des éléments du dossier) • <i>Travaux</i> = Fin des travaux à une date convenue avec le producteur sous les réserves éventuelles inscrites dans la PDR (le délai standard de réalisation s'applique aux travaux sous maîtrise d'ouvrage de Primeo Réseau de Distribution SAS – il peut être différent lorsque l'opération requiert des travaux sous responsabilité d'autres maîtres d'ouvrage)
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Raccordement et modification de raccordement	3	Consommateur C1 C2 C3 C4 C5 Fournisseur C1 C2 C3 C4 C5

F870

Déplacement d'ouvrage autres que le dispositif de comptage ou le raccordement

La prestation consiste à déplacer un ouvrage du réseau public de distribution

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve :

- De l'acceptation de la PTF par le demandeur,
- Du respect de l'échéancier de paiement défini dans la PTF.

| Actes inclus dans la prestation

- L'étude de la solution technique
- La rédaction de la Proposition de Raccordement (PDR : offre technique et financière, échéancier)
- Les travaux de déplacement d'ouvrage

Tarif de la prestation	Sur devis
Délai standard	Fin des travaux à la date convenue avec le client sous les réserves éventuelles inscrites dans la PTF
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Raccordement et modification de raccordement	3	Propriétaire de l'installation Tiers autorisé

F880

Suppression de raccordement

La prestation consiste à supprimer le raccordement au réseau public de distribution d'un point de connexion ne correspondant pas à un raccordement provisoire

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- Elle ne porte pas atteinte à la continuité du service public de distribution,
- Aucun contrat de fourniture d'électricité ne soit actif sur le point de connexion (en dehors des cas de danger grave et imminent ou de trouble).

Actes inclus dans la prestation

- La rédaction de la Proposition Technique et Financière (PTF : offre technique et financière, échéancier)
- La mise hors tension de l'installation
- Les travaux de suppression du raccordement

Tarif de la prestation	Prestation sur devis
Délais standards de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Proposition Technique et Financière</i> = Envoi dans les délais convenus avec le demandeur et au maximum sous 3 mois pour les points de connexion C1 à C4 et 10 jours pour les points de connexion C5 (le délai d'envoi de la PTF est compté à partir de la réception de la totalité des éléments du dossier) • <i>Travaux</i> = Fin des travaux à une date convenue avec le producteur sous les réserves éventuelles inscrites dans la PTF
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Autres prestations	1	Fournisseur C2 C3 C4 C5

F920

Enquête

La prestation consiste à étudier la consommation du point de connexion et à vérifier si besoin qu'il n'y a pas d'utilisation frauduleuse de l'installation ou de dysfonctionnement de comptage.

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- Elle ne porte par atteinte à la continuité du service public de distribution,
- Aucun contrat de fourniture d'électricité ne soit actif sur le point de connexion (en dehors des cas de danger grave et imminent ou de trouble).

| Actes inclus dans la prestation

- L'analyse des consommations du point de connexion,
- L'enquête sur site et le relevé d'index, le cas échéant

Tarif de la prestation	C2 à C4 : 88,78€ HT (106,54€ TTC) C5 : 26,65€ HT (31,98€ TTC) La prestation n'est pas facturée dans le cas où une anomalie est constatée sur le comptage
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Autres prestations	1	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3 C4

F940A

Intervention de courte durée

La prestation consiste à effectuer une intervention d'une durée inférieure à 15 minutes

Son objet peut être par exemple :

Pour tous les compteurs :

- la configuration des contacts clients,
- la vérification des contacts tarifaires,
- l'ouverture de local.

Pour les compteurs en propriété client :

- la pose de scellé,
- la dépose de scellé,
- le changement de pile (non soudée),
- le changement de batterie.

Cluses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve qu'elle ne corresponde pas au remplacement des piles soudées au compteur lorsque le compteur est propriété du client

| Actes inclus dans la prestation

- Le traitement de l'objet correspondant à la demande

Tarif de la prestation	103,18€ HT (123,82€ TTC)
Délai standard	10 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Autres prestations	1	Fournisseur C5

F940B

Intervention de courte durée

La prestation consiste à effectuer une intervention d'une durée inférieure à 15 minutes

Son objet peut être par exemple :

- l'ouverture du local,
- le contrôle de tension instantané (sans pose d'enregistreur),
- l'explication sur le fonctionnement du compteur,
- le changement de porte du coffret,
- la vérification des contacts-client,
- la configuration des contacts-client.

| Actes inclus dans la prestation

- Le traitement de l'objet correspondant à la demande

Tarif de la prestation	26,65€ HT (31,98€ TTC)
Délai standard	10 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail

Type de prestation	Catégorie	Segment
Autres prestations	1	Consommateur C1 Fournisseur C2 C3 C4 C5

F960

Protections de chantier

La prestation consiste à mettre en œuvre des mesures de protection du réseau et des personnes lorsque des travaux ont lieu au voisinage des lignes électriques de Primeo Réseau de Distribution SAS

Rappel : Avant toute intervention à proximité d'un ouvrage électrique, il est impératif d'envoyer une déclaration de projet de travaux - déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début des travaux. Afin de déclarer vos travaux, prenez contact avec nos équipes techniques pour la mise en œuvre des mesures de prévention.

Cas 1 = Isolation du réseau nu BT par pose de matériels isolants ou protection du réseau BT isolé avec sa connectique

La prestation consiste à poser et déposer des matériels isolants loués par Primeo Réseau de Distribution SAS au demandeur de la prestation, sur le réseau aérien BT nu ou isolé

| Actes inclus dans la prestation

- La mise à disposition du matériel isolant ou de protection adapté
- La pose du matériel adapté à la protection du chantier
- La dépose du matériel en fin de chantier

Cas 2 = Autres méthodes de protection du chantier

- La prestation consiste à mettre hors tension de réseau HTA ou BT, aérien ou souterrain, avec ou sans consignation, y compris le piquage et sectionnement en vue de sa destruction
- La prestation consiste à déplacer, mettre hors de portée, soutenir le réseau HTA ou BT, aérien ou souterrain
- Nécessite une étude de la solution technique à mettre en oeuvre

| Actes inclus dans la prestation

- La réalisation des manœuvres d'exploitation sur le réseau
- La mise hors tension ou la consignation du réseau
- Le déplacement, mise hors de portée ou soutènement du réseau
- La remise en état du réseau

Tarif de la prestation	Forfait pose et dépose : 293,50€ HT (352,20€ TTC) Au-delà de 1 mois de protection, une redevance de location mensuelle su matériel isolant par portée : 9,20€ HT (11,04 TTC)
Délai standard de réalisation	10 jours ouvrés après acceptation de la proposition
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier

Tarif de la prestation	Sur devis
Délai standard	10 jours ouvrés
Contacteur Primeo RD	Téléphone, e-mail, courrier

Type de prestation	Catégorie	Segment
Autres prestations	1	Fournisseur C5

F1020

Mise en service ou rétablissement dans la journée BT ≤ 36 kVA

La prestation consiste pour un point de connexion existant à le mettre en service dans la journée pour une demande transmise le même jour ou à le rétablir dans la journée suite à un impayé ou manquement contractuel pour une demande transmise après 15h00.

Point de connexion équipé d'un compteur non-communicant (avec déplacement sur site)

| Actes inclus dans la prestation

Pour une mise en service sur une installation existante :

- Le rattachement contractuel du point de connexion au périmètre du fournisseur,
- Le relevé et la transmission des index de mise en service,

Lorsque l'alimentation est suspendue ou la puissance maximale de soutirage réduite :

- Le rétablissement de l'alimentation ou la suppression de la réduction de puissance du point de connexion,
- La vérification visuelle du bon fonctionnement du compteur et du disjoncteur,
- La vérification de la présence des scellés de l'installation,

Pour un rétablissement :

- Le rétablissement de l'alimentation ou la suppression de la réduction de la puissance maximale de soutirage du point de connexion,
- Le relevé et la transmission des index de rétablissement,

Cluses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- Les équipes d'intervention de Primeo Réseau de Distribution SAS soient disponibles,
- Le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention lorsqu'un déplacement est nécessaire,
- Son exécution ne présente aucun risque pour la sécurité des biens et des personnes,
- Elle a été demandée par le fournisseur et avant 21h00.

Tarif de la prestation	110,55€ HT (132,66€ TTC) En sus du prix de la prestation de mise en service sur installation existante (F120B) ou de rétablissement de l'alimentation (inclue dans la fiche F200B) En cas de non réalisation de la prestation du fait du client, du fournisseur ou du tiers autorisé, la prestation est facturée au prix affiché ci-dessus. La prestation est non facturée si la demande résulte d'une erreur de Primeo RD.
Délai standard	Dans la journée
Contacteur Primeo RD	Téléphone, courrier, e-mail